Nº23



Édito



Sauvons nos rivières, mouillons-nous pour l'eau!

La récente « crise du monde agricole » n'hypothèque pas la place de l'eau et de l'environnement dans les préoccupations politiques. Non. Nous ne pouvons l'envisager.

En un an, l'exécutif gouvernemental a inauguré puis mis en pause un Plan aussi ambitieux qu'indispensable pour imprimer une trajectoire solide à la politique de l'eau. Nous avons notamment apprécié l'instauration d'une gestion économe de la ressource en eau et des financements pérennes de cette politique. Les concessions consenties sont élevées mais risquent de ne pas se révéler efficaces car la crise est surtout née d'une demande légitime de mieux rémunérer le travail économiquement et socialement indispensable des agriculteurs.

À l'image d'autres politiques publiques, l'environnement et l'eau ne peuvent se satisfaire de petits pas en avant et de grandes reculades.

Cette crise est un révélateur des tensions que l'eau peut engendrer quand elle vient à manquer, quand sa qualité est altérée ou quand elle est en abondance excessive.

Les Français et les pêcheurs ne s'y trompent d'ailleurs pas... Interrogés par nos soins*, ils affirment sans hésiter leur attachement à nos cours d'eau et rivières, et aux activités de toutes natures qu'ils y exercent. Leur proximité géographique justifie un intérêt sans faille à notre patrimoine naturel.

Ils témoignent de la place essentielle que la rivière occupe dans leur quotidien, mais s'inquiètent des atteintes qu'elle subit. Grâce à ce sondage, les Français nous interpellent. Interpellent le décideur. Ils lui demandent de se mouiller pour nos cours d'eau.

*D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)



La revue PÊCHE est publiée par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

108/110, rue Saint-Maur Paris XI^e – France

Directeur de la publication : Claude Roustan

Rédacteur en chef Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro : Pauline Blanpin, Nadège Colombet, Carine Darcy, Véronique Dobigny, Jérémy Don, Adrien Guiset, Jérôme Guillouët, Isabelle Lebel, Christel Leca, Benoît Lefebyre et Louis Leroy-Warnier

Crédit photos: M. Delacoste/FD 65, B. Barraud, P. Meunier, AAPPMA 47, L. Madelon, J.M. Bach/LOGRAMI, J.Faucher/LOGRAMI, C. Pichon/FD 64, FD 62, J. Quillard/FD 73, Ecologic, FD 21, L'Agence Verte, DR, iStock.

Conception et réalisation : agence m-créa communication Imprimé en France sur un site labellisé Imprim'vert. Papier recyclé.

ISSN: 1961-6368 Dépôt légal: juin 2024 Financement: FNPF/OFB

Édition soutenue par





4 Grand témoin

Interview de Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité

6 Fédération nationale

- 6 Les hésitations sur les politiques de l'eau et de l'environnement!
- 8 Mouillons-nous pour défendre le Plan eau
- 9 Les cours d'eau, un patrimoine essentiel pour les Français
- 11 Nos milieux naturels sont fragiles : apprenons à les connaître et les protéger
- SI Pêche et Observatoire national : la connaissance partagée au bénéfice des milieux aquatiques
- 13 Cormorans, des éléments scientifiques pour mieux protéger la biodiversité aquatique
- 14 Un partenariat entre la Gendarmerie nationale et la FNPF pour la biodiversité

- 15 Assises Nationales 2023 du Loisir Pêche : façonner la pêche de demain !
- 16 Les faits marquants

18 Environnement

- 18 Continuité écologique
 Une vigilance
- Rhonergia: un projet hydroélectrique incompréhensible

de tous les instants

- Gave de Pau : une réussite exemplaire pour les milieux aquatiques
- 20 Il faut sauver le saumon et l'anguille
- 22 Retour immédiat du saumon grâce à l'effacement d'un barrage pyrénéen
- 23 Sécheresse : «tout est lié»
- 24 De nouvelles stratégies de gestion halieutique pour une biodiversité aquatique riche
- Inondations dans
 le Pas-de-Calais : attention
 aux fausses solutions

26 Économie

- Pêche en lacs : un atout incontournable pour les territoires de montagne
- 28 Recyclage : la filière pêche de loisir s'organise
- Jeunes pêcheurs: la Région Auvergne Rhône-Alpes s'engage!

30 Les chiffres clés

31 Social

- 31 Bénévoles en AAPPMA : ambassadeurs de la pêche et des milieux aquatiques
- 33 Mesdames, osez la pêche!
- La relation au vivant, au cœur de l'éducation à l'environnement
- Pêche sportive : les équipes de France jeunes au sommet de la gloire mondiale !

Interview de Hervé Berville

SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DE LA MER ET DE LA BIODIVERSITÉ



Diplômé de la London School of Economics, Hervé Berville a exercé à l'étranger en tant qu'économiste, à l'AFD notamment. Député des Côtes-d'Armor depuis 2017, il est rentré au gouvernement en juillet 2022 en tant que secrétaire d'État à la Mer. Il devient en février 2024 secrétaire d'État à la Mer et à la Biodiversité.

Votre secrétariat d'État dispose d'un périmètre élargi en particulier car il intègre la pêche en mer. Quels seront vos dossiers prioritaires en matière de pêche?

Mes attributions embrassent en effet à la fois les enjeux de biodiversité et les activités maritimes, dont la pêche. Donc mon défi, c'est de faire la démonstration à l'échelle de mon portefeuille que concilier biodiversité et économie, c'est faisable.

D'abord, je tiens à l'assurer: la pêche en France a de l'avenir. La politique commune des pêches a produit des résultats incontestables, avec une nette amélioration de l'état de la ressource halieutique. Donc penser en européen, ça a du sens et ca marche.

Ensuite, les transitions à conduire sont majeures pour assurer la prospérité de la pêche sur le long terme, y compris dans la réduction des impacts environnementaux du secteur. Il s'agit d'une triple approche de durabilité : économique, sociale et environnementale. Une condition est pour moi absolument nécessaire : cette transition doit être juste. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de demander des efforts à la pêche professionnelle. La pêche de loisir en mer doit également prendre sa

part. Et les autres usages de la mer également. C'est collectivement que nous relèverons ces défis.

Vous êtes en charge de l'eau et de la biodiversité. Quels sont vos enjeux / dossiers prioritaires sur ces sujets ?

Cette année, nous célébrons les 60 ans de la loi sur l'eau et des Agences de l'eau. C'est un temps fort pour remettre en lumière l'importance de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Le cap a été fixé par le président de la République qui avait annoncé le Plan eau en mars 2023. Les ambitions de ce Plan ont été saluées et les mesures sont en train d'être déclinée dans les territoires.

La restauration de la biodiversité sera un axe politique fort de mon action. Le chemin du règlement européen de restauration de la nature n'a pas été un long fleuve tranquille mais la France pèse pour concrétiser l'adoption de ce texte majeur. Je crois que la biodiversité constitue une formidable boîte à outils pour accompagner l'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Je souhaite promouvoir activement les solutions fondées sur la nature auprès des élus locaux pour un aménagement durable et résilient de nos territoires. La restauration des zones humides par exemple peut être très efficace dans un contexte de perturbation du cycle de l'eau, pour à la fois prévenir les inondations et naturellement stocker l'eau qui se fait plus rare l'été.

Les pêcheurs et leurs structures associatives vous attendent sur un dossier emblématique : le cormoran. Quelles sont vos convictions sur ce dossier ?

J'ai tout de suite pris la mesure de la sensibilité de ce dossier et indiqué ma détermination d'avancer rapidement au président de la FNPF et aux parlementaires qui m'ont sollicité à ce sujet.

Ma stratégie: valoriser les expérimentations qui ont permis d'acquérir de la donnée, pour proposer un cadre réglementaire rénové, robuste, permettant de reprendre des dérogations de tirs dans les eaux libres. Je tiens à saluer l'important travail engagé par les fédérations qui se sont investies dans ces expérimentations. L'État a été présent : définition du cadre expérimental, soutien financier à hauteur de 250000 euros, accompagnement tout au long du processus.



Résultat: on sort collectivement par le haut. Je suis confiant concernant la sécurisation juridique des arrêtés préfectoraux que ce travail apporte. Les tirs seront mieux cadrés, ce qui permettra de protéger les espèces piscicoles fragiles. C'est l'objectif.

Il n'était pas entendable que les efforts de préservation de la biodiversité piscicole soient réduits à néant par la prédation du cormoran, dont la population, elle, se porte bien aujourd'hui. Je souhaite que ces évolutions réglementaires soient effectives à l'automne.

Les politiques environnementales et la politique de l'eau en particulier ont été mises sur le devant de la scène au moment de la crise agricole. Va-t-on faire reculer nos outils de protection ?

La crise agricole ne s'est pas limitée à la France. Les revendications ont été portées dans de nombreux pays d'Europe. Avec des alertes qui étaient importantes à entendre. Qui peut prétendre que déporter nos impacts environnementaux, en important une large part de

notre alimentation de pays qui ont des règles moins strictes, c'est protéger nos biens communs?

Les enjeux de concurrence déloyale, de rémunération du travail des agriculteurs et de souveraineté ont été le fil rouge de l'élaboration des mesures annoncées par le gouvernement.

Il est vrai que, pendant cette crise, nombreux sont ceux qui ont cherché à opposer environnement et agriculture. Les objectifs de préservation de l'eau, de la biodiversité et la compétitivité de l'agriculture ne sont pas toujours simples à concilier en pratique. Mais croire que l'on peut faire l'un sans l'autre est funeste.

Les poissons migrateurs sont véritablement en danger. Qu'entendez-vous entreprendre pour leur protection?

On ne peut pas rester indifférent et laisser faire alors que l'on est face à un risque d'extinction de certaines populations. Les poissons migrateurs sont des prouesses de l'évolution du règne animal, qui défient les mers et les torrents. Ils sont aujourd'hui mis à mal par un cumul de pressions. Il faut donc une action déterminée et de la cohérence.

Ainsi, si je souhaite que l'on puisse réguler le cormoran dans les secteurs à enjeux, je considère également que le statu quo n'est pas tenable sur le silure, qui est une espèce exotique et dont les impacts sur des poissons migrateurs menacés est démontré. Des travaux récents ont mis en avant par exemple que plus de 80% des lamproies étaient prédatées par le silure en Gironde, sur le bassin de la Vienne et en Loire moyenne. Ces chiffres sont édifiants et appellent une réaction rapide. C'est une question de cohérence.

D'autres leviers sont également travaillés: la priorité de la deuxième année du Plan eau, c'est la qualité de l'eau. Par ailleurs, même si le chemin est encore long pour rétablir les continuités écologiques, on peut se réjouir que la France soit le pays européen qui a effacé le plus d'ouvrages en 2023! On montre l'exemple et on en est fier.

Fédération nationale

Dans un contexte d'élections européennes et de compétition au sein des syndicats agricoles, les mesures environnementales sont pointées du doigt.

Avec les assouplissements annoncés du Plan eau lancé par le président de la République en mars 2023, ce sont la biodiversité, la qualité de l'eau, le mieux-vivre des agriculteurs et de tous les Français qui vont perdre la partie.



Les hésitations sur les politiques de l'eau et de l'environnement!

Alors que plus de 90% des Français interrogés¹ déclarent être attachés à nos cours d'eau et souhaitent les préserver, on continue d'assister aux perpétuelles hésitations pour l'environnement.

UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE SOLIDEMENT BÂTIE...

Pourtant, une planification écologique multisectorielle est adoptée en 2023 pour appuyer une véritable transition écologique de la France, dont les ressources naturelles et la biodiversité constituent des ambitions clairement affirmées.

Mieux, un plan spécifiquement dédié à l'eau actant un cadre clair et des objectifs partagés en matière de protection de la ressource en eau est lancé par le président de la République en mars 2023 notamment en vue de réduire notre consommation d'eau. Il justifie au demeurant une réforme importante des redevances pour en financer ses actions, en particulier celles qui accompagnent la transition du monde agricole.

Enfin, la Stratégie nationale pour la biodiversité, politique cadre pour enrayer la perte de biodiversité, est adoptée fin 2023.

En France, les dernières études scientifiques sont unanimes : au mépris des ambitions fixées il y a environ 20 ans de qualifier 66% de masses d'eau en bon état écologique, la moitié des cours d'eau est en mauvais état. Un cinquième des espèces de poissons d'eau douce est en danger. La totalité des poissons migrateurs est dans une situation catastrophique. Le saumon atlantique, espèce emblématique de nos cours d'eau, vit ses années les plus sombres.

La ressource en eau, de moins en moins disponible, fait, la plupart du temps, l'objet d'arbitrages en défaveur de la biodiversité.

Les étiages estivaux sont de plus en plus sévères et le seront à l'avenir encore plus, comme l'affirme la grande majorité des études nationales et européennes sur la ressource compulsées par le programme Explore2 de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Préparée de longue date, une importante réforme des redevances des Agences de l'eau est prévue, avec une augmentation de la participation des différents usagers : consommateurs, entreprises, et bien sûr agriculteurs, selon le principe pollueur-payeur qui s'applique dans de nombreuses politiques environnementales. Cette réforme est débattue dans les instances locales et régionales, discutée dans le cadre du Comité national de l'eau, qui rassemble ces usagers ainsi que les pouvoirs publics territoriaux et nationaux. Elle fait l'objet d'une concertation et d'un consensus

Dans le même temps, se discute l'avenir du Plan Écophyto, qui préside depuis 2008 à la réduction de l'usage des pesticides dans notre pays et n'en finit pas de reporter son objectif : réduire leur usage de 50%, faute d'y parvenir. À tel point qu'une commission d'enquête parlementaire conclut en décembre 2023 à « l'échec collectif» et à « l'impuissance publique». La concertation s'organise cependant autour d'Écophyto 2030, qui prévoit notamment de pérenniser les aides au monde agricole.

... SACRIFIÉE DANS L'ŒUF SUR L'AUTEL DE LA POLITIQUE

Début 2024, la pression agricole est à son paroxysme : des milliers d'agriculteurs manifestent pour défendre leur revenu, dénoncer les politiques environnementales ainsi qu'une réglementation et des normes tatillonnes, dégradent plusieurs antennes locales de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou d'autres établissements. La Première ministre, Élisabeth Borne, juste avant de quitter son poste, décrète que les augmentations de redevances agricoles prévues dans le cadre de la réforme des redevances de l'eau seraient abandonnées, parce qu'il convient de préserver un monde rural déjà mal en point.

Au même moment, le président de la République, lors de plusieurs prises de parole, « demande au gouvernement de supprimer des normes, réduire les délais, faciliter encore les embauches, augmenter tous les seuils de déclenchement d'obligation. »



C'est au fond la France du bon sens, plutôt que la France des tracas, vieilles antiennes, diront certains!

« Il y a encore trop de complexités qui découragent les entrepreneurs, les industriels, les commerçants, les agriculteurs, les artisans, les maires. »

Le message est clair : c'est aux normes environnementales qu'il faut s'attaquer.

Cette « position présidentielle » n'est pas nouvelle. Depuis vingt ans, on assiste au même scenario : une première partie de mandat placée sous le sceau de l'ambition et de l'exigence environnementales avant qu'elles ne soient proprement disqualifiées au nom de l'économie, des finances, de la création de valeur et de richesse, etc.

En février 2024, alors que la mobilisation agricole bat son plein et que le Salon de l'agriculture s'apprête à ouvrir ses portes, Gabriel Attal, tout nouveau Premier ministre. annonce. entre autres mesures destinées à répondre à la colère du monde agricole. la simplification des curages. une pause du Plan Écophyto, et surtout, l'abandon de l'indicateur Nodu (Nombre de doses unités) qui permettait de mesurer l'absence d'avancée sur la réduction de l'usage des pesticides depuis 15 ans. Une façon de changer le thermomètre pour diminuer la température.

UN JEU PERDANT-PERDANT

Ainsi, dans l'incapacité d'apporter des réponses sérieuses, durables et équitables à une injustice flagrante, l'insuffisance du revenu agricole, le gouvernement annonce, par vagues successives, des réformes administratives, juridiques et financières destinées à dégonfler la grogne des agriculteurs.

Un projet de loi pour la souveraineté en matière agricole se propose de hisser l'activité au-dessus des exigences environnementales, notamment en la qualifiant d'activité à caractère d'intérêt général majeur. S'agissant plus particulièrement de la politique de l'eau, les ouvrages hydrauliques agricoles vont bénéficier d'un régime juridique dérogatoire en matière de procédures administratives et contentieuses.

À l'occasion de cette crise, la légitimité de l'action publique a été remise en cause au travers des attaques intolérables à l'encontre de bâtiments et d'agents de l'OFB. La police de l'environnement, pourtant indispensable dans un État de droit pour surveiller et faire respecter les règles relatives au bien commun et à la santé publique, mais également à une concurrence loyale y compris entre producteurs, a littéralement été jetée en pâture.

Le message est clair et conforme à un propos célèbre d'un ancien président de la République : « l'environnement ça commence à bien faire »²! Non, l'environnement n'est pas l'ennemi à abattre. Il n'est pas l'ennemi de l'agriculture.

Une gestion anticipée, économe et collective de l'eau n'est pas en contradiction avec les intérêts des agriculteurs et de toute activité économique,

car cette gestion est synonyme de lucidité face aux changements globaux annoncés, dont les conséquences sont d'ores et déjà bien présentes au travers de la baisse de la ressource disponible et des phénomènes naturels majeurs (inondations, sécheresse, ...).

² https://www.francetvinfo.fr/politique/sarkozy-aux-agriculteurs-l-environnement-ca-commence-a-bien-faire_1639275.html

Mouillons-nous pour défendre le Plan eau



Lettre ouverte de Claude Roustan, président de la FNPF, à tous les usagers et protecteurs de l'eau

Élus, décideurs, acteurs économiques, agriculteurs, associations environnementales, promeneurs, citoyens et pêcheurs: mobilisons-nous pour la sauvegarde de nos rivières!

Nous nous côtoyons sur le terrain, que ce soit lors de moments de détente au bord de l'eau ou à l'occasion de réunions de concertation dans les instances pour la gestion de l'eau. Nos combats convergent vers le même objectif : préserver un bien commun que seule une mobilisation générale sauvera, audelà des intérêts particuliers et des ambitions immédiates ou court-termistes.

Agriculteurs, vous méritez un revenu à la hauteur de votre travail, tout en étant soutenus par la puissance publique en raison de l'importance sociale et économique de vos métiers mais également de la transition attendue de vos activités

Vous êtes la solution pour la terre et la qualité de la vie, pas le problème, comme la protection de la ressource en eau, de la biodiversité et de l'environnement sont la solution pour pérenniser votre activité, source de nourriture et de bien-être pour tous.

La nature, l'eau et la biodiversité sont trop souvent analysées comme des contraintes et des facteurs de coûts. Pourtant, les services qu'elles rendent sont connus et reconnus comme inestimables (activités économiques, loisirs, régulation du climat...).

Nous, pêcheurs, appelons les agriculteurs, mais aussi les élus et les techniciens dans les collectivités locales, les bénévoles et salariés des associations de protection de la biodiversité et de l'environnement, les usagers de la nature, qu'ils soient promeneurs ou sportifs, militants ou citoyens, les salariés et dirigeants des petites et moyennes entreprises du territoire, à nous rejoindre pour que les rivières ne soient pas les victimes d'une reculade politique qui ne nous sortira pas de la crise économique, géopolitique et climatique qu'elle entend régler.

Nous ne devons pas subir et accepter cette mise en concurrence des usagers de l'eau.

Notre solidarité est impérieuse pour préserver notre nature et notre bien commun, l'eau. Nous sommes tous sur le même bateau!

Tâchons de ne pas le laisser couler.

Les cours d'eau, un patrimoine essentiel pour les Français

MÉTHODOLOGIE



Enquête réalisée par l'Institut Toluna – Harris du 20 au 27 septembre 2023 auprès de 1000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus, ainsi que de 1383 pêcheurs détenteurs de la carte de pêche 2022 ou 2023 et représentatifs des pêcheurs en eau douce âgés de 18 ans et plus.

L'eau est au cœur d'enjeux sociaux fondamentaux et les Français ne s'y trompent pas. Interrogés pour la FNPF sur leur connaissance et leur perception des cours d'eau, ils se révèlent particulièrement attachés à ces écosystèmes et à leur préservation.

LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT LES COURS D'EAU

Étangs, lacs, ruisseaux et rivières sont importants pour la beauté du paysage pour 97 % d'entre eux, agréables pour se balader (97%) ou pour pratiquer des activités de loisirs (88%), ressourçants, apaisants (97%), bien aménagés et entretenus (86%). En somme, ils y sont attachés (91%).



Quand on vous dit «cours d'eau», vous pensez...





ILS ONT BESOIN DES COURS D'EAU

La présence d'un cours d'eau est importante au quotidien pour plus de sept Français sur dix et lors de week-ends ou pendant les vacances, pour 83% d'entre eux. Cette présence est particulièrement ressentie au quotidien, puisqu'ils sont autant à indiquer habiter à moins de 30 minutes d'un cours d'eau et près de la moitié à moins de dix minutes. Cependant, la moitié des Français souhaiteraient qu'il y ait davantage de cours d'eau près de chez eux. Pour s'y balader, s'y détendre : plus de neuf Français sur dix déclarent pratiquer une activité à proximité ou dans un cours d'eau et six sur dix régulièrement : balades (93%), moments de détente (83%) ou sport (56%), mais aussi pêche (28%).



«Une rivière, une cascade, des pêcheurs au bord d'un cours d'eau, le bruit de l'eau qui s'écoule dans le calme, la nature.»

ILS S'INQUIÈTENT POUR LEUR QUALITÉ ET VEULENT LA PRÉSERVER



Si moins d'un Français sur trois estime que les cours d'eau sont sales ou pollués (28%), plus de la moitié (58%) pense que leur qualité s'est dégradée ces dernières années. Une large majorité a de surcroît le sentiment que les phénomènes de détérioration vont s'aggraver : épisodes de sécheresse (84%), disparition des poissons, insectes, végétaux (80%), inondations et crues (79%) et pollutions aquatiques (74%).

Un peu plus de quatre Français sur dix se disent investis pour la protection des cours d'eau et de leur faune et flore, surtout les jeunes (53% des moins de 35 ans), les parents (51%) et les personnes très inquiètes des dérèglements climatiques (49%). Pour autant, la quasi-totalité des Français (97%) tient fortement à leur préservation.

«La France est riche de fleuves et de rivières, mais nos cours d'eau sont en danger, à cause du réchauffement climatique mais aussi de la pollution.»

LES FRANÇAIS, DÉSIREUX DE MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

Un Français sur deux estime mal connaître les poissons (54%) ainsi que la faune (51%) et la flore (53%) de nos cours d'eau et de leurs abords.

Une grande majorité souhaite en savoir plus : 80 % seraient intéressés par une découverte de la faune et de la flore aquatiques proches de chez eux.



La pratique de la pêche est vue d'un bon œil par les Français : 86% de ceux ayant souhaité exprimer un avis en ont une bonne ou très bonne image, et envisagent une initiation à la pêche de loisir (40%).

UN INTÉRÊT MAJEUR

Cette enquête confirme le rôle reconnu du pêcheur de sentinelle, de protecteur, de vigie de la rivière.

Ce qui est peut-être plus étonnant et significatif d'une évolution de la société française, c'est l'intérêt principal que les Français semblent accorder aux cours d'eau.

Ils souhaitent ainsi mieux les connaître, s'initier, s'impliquer davantage dans la protection de ces écosystèmes aquatiques et de leur biodiversité,

> analyse Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF.

UNE IMAGE TRÈS POSITIVE SUR LES PÊCHEURS

Passionnés (87%), connaisseurs des cours d'eau et des poissons (80%), ouverts à partager leurs connaissances (72%), mais aussi soucieux de l'environnement (72%) et garants de leur surveillance (68%): les Français ont une belle image des pratiquants de pêche de loisir.



86%

DES FRANÇAIS*

ont une bonne
ou une très bonne image
de la pêche de loisir

*Parmi les Français
souhaitant s'exprimer

PÊCHEUR, QUI ES-TU?

Ce sondage est aussi l'occasion de mieux connaître les pêcheurs.

Ils pratiquent la pêche en eau douce depuis plus de dix ans (84%) et au moins une fois par semaine pour 55% d'entre eux. Ils se montrent tout aussi inquiets pour les cours d'eau que les Français dans leur ensemble, avec un sentiment plus marqué chez les pêcheurs, qui côtoient les cours d'eau de près, que les sécheresses vont s'aggraver.

Ils partagent également le regard de l'ensemble des Français sur la dégradation de la qualité des rivières (60%), même s'ils sont plus nombreux à noter une amélioration.

Il faut dire qu'ils sont au cœur des politiques locales de restauration, en tant qu'acteurs de la protection des milieux via leur adhésion à une Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), mais aussi via les opéra-

tions de nettoyage des cours d'eau ou de ramassage des déchets qu'ils plébiscitent (80%): 75% d'entre eux déclarent être investis dans la protection des cours d'eau et de leur faune et flore.



Nos milieux naturels sont fragiles : apprenons à les connaître et les protéger

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) poursuit sa grande campagne de sensibilisation « Sauvons nos Rivières » avec un 3° opus intitulé « Connaître et agir ». Elle souhaite déclencher une prise de conscience collective sur l'impérieuse nécessité d'accroître et partager la connaissance des milieux aquatiques pour mieux les préserver.

La rivière est un écosystème précieux et fragile. Lieu de vie, de rencontres et d'interactions à préserver, la rivière héberge, nourrit, protège, transporte, régule... La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfices écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien commun inestimable et inaliénable qui doit être considéré, géré et protégé en conséquence.

Fort de 1,5 million de pêcheurs, 40000 bénévoles et 1000 salariés, le réseau associatif de pêche de loisir constitue un incroyable maillage d'expertises et de connaissances. Il collecte au quotidien une quantité considérable d'informations permettant notamment d'éclairer les prises de décision en matière de gestion de l'eau et de biodiversité aquatique.

Études des écosystèmes et de leur bon fonctionnement, impact du changement climatique sur les cours d'eau (thermie, débit), atteintes diverses au milieu naturel, qualité des eaux et répercussions sur les espèces piscicoles, les Structures associatives de pêche de loisir contribuent activement à l'acquisition de données aux côtés de nombreux partenaires (État et collectivités territoriales, OFB, Agences de l'eau...).

Plans départementaux de gestion piscicole, Atlas de biodiversité, listes rouges régionales, suivi d'espèces exotiques envahissantes, études préalables et évaluation de travaux de restauration des milieux...

Ces dix dernières années, la FNPF a accordé près de 4,5 millions d'euros à la réalisation d'actions de connaissance.

Mais pour porter ses fruits, la connaissance ne peut se cantonner à un cercle d'initiés... Les actions de sensibilisation sont donc essentielles et doivent être soutenues par tous les acteurs pour modifier durablement notre rapport à l'eau dans une vision d'avenir positive. Pour permettre au plus grand nombre de comprendre la cause portée par cette campagne et s'y associer, la FNPF a déployé un dispositif de communication complet avec notamment une campagne visuelle impactante sur les médias digitaux et les réseaux sociaux, un film «Connaître pour mieux protéger» et quatre vidéos courtes, dix chroniques audio, un quiz en ligne pour tester ses connaissances...

ET DEMAIN, QUELLE AMBITION?

Outre le porter à connaissance indispensable pour éveiller les consciences, ce 3° acte interpelle les institutions en rappelant la responsabilité et les obligations de chacun en matière de préservation de l'environnement et d'adaptation au réchauffement climatique. La FNPF soutient ainsi trois revendications fortes pour l'avenir :

- Créer un ministère de l'Eau pour défendre ce patrimoine commun en tant que source de vie, indispensable à des usages divers en définissant une nouvelle politique avec des moyens humains et financiers dédiés.
- Instaurer un nouveau rapport à l'eau en sensibilisant et en impliquant le citoyen, en accompagnant les institutionnels dans une gestion sobre et équilibrée de la ressource, en responsabilisant les filières économiques les plus consommatrices en eau et en adaptant la réglementation.
- Poursuivre et mobiliser la connaissance, notamment grâce à la mise en place d'un observatoire des milieux aquatiques par le réseau associatif de pêche de loisir, mais aussi en favorisant la mutualisation des connaissances de l'ensemble des acteurs étatiques et territoriaux.



Pour plus d'informations www.sauvonsnosrivieres.fr



Agissons, tant qu'il en est encore temps! Ensemble, sauvons nos rivières.

SI Pêche et Observatoire national: la connaissance partagée au bénéfice des milieux aquatiques

Les pêcheurs sont au cœur de la connaissance des milieux aquatiques, par leur pratique, leur présence au bord de l'eau mais aussi leurs convictions.

Nous avons ainsi proposé de créer cet observatoire pour aller plus loin dans la recherche et la connaissance et récolter un maximum d'informations pour orienter les décisions en anticipant les changements majeurs à venir.

Jérôme Guillouët, responsable technique de la FNPF

À mesure que les activités humaines s'intensifient, les pressions sur les rivières et la biodiversité augmentent considérablement. Alors que la température de l'eau a subi une hausse de 1,6°C au cours du XX° siècle, les projections suggèrent qu'elle pourrait encore grimper de 2°C dans les 50 prochaines années!

Les débits dans certains bassins hydrographiques pourraient diminuer de 40 voire 60% à l'horizon 2100. À ces évolutions naturelles préoccupantes pour les milieux aquatiques et les poissons, viennent s'ajouter de multiples pressions telles que les barrages, les prélèvements d'eau et la pollution, exacerbant ainsi les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés...

Dans un tel contexte, la préservation et la restauration des milieux aquatiques sont essentielles en vue de conserver leur biodiversité et les services écosystémiques vitaux qu'ils fournissent. Dans cette démarche, la connaissance de leur état et de leur trajectoire revêt une importance capitale (qualité de l'eau, disponibilité, flore et faune, habitats...). Les Structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) collectent ainsi régulièrement de très nombreuses données. Par exemple, plus de 3000 sondes thermiques sont actuellement disposées et analysées par des techniciens et ingénieurs du réseau Pêche pour mieux comprendre les changements en cours et adapter les stratégies de préservation. 1900 pêches de connaissance et 3 740 stations de surveillance de la qualité des eaux sont réalisées chaque année pour obtenir une image des changements biologiques.

LA SYNERGIE ENTRE OUTIL NUMÉRIQUE ET EXPERTISE POUR ÉCLAIRER LA PRISE DE DÉCISIONS

Pour stocker et valoriser ces données, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a bâti un véritable outil de bancarisation et de traitement numérique au service des experts : le SI Pêche (SI = Système d'information).

Fourni avec un module cartographique, le SI Pêche garantit une interprétation adéquate des informations recueillies grâce aux compétences techniques du réseau associatif de pêche de loisir.



OBJECTIF: DISPOSER D'UNE CONNAISSANCE GLOBALE ET EN TEMPS RÉEL DE NOS COURS D'EAU POUR OPTIMISER LEUR GESTION ET GARANTIR LEUR CONSERVATION À l'heure actuelle, les données bancarisées et interprétées par un personnel qualifié sont mises à disposition des administrations et collectivités pour venir à l'appui de leur stratégie de gestion. À terme, elles seront également accessibles par les pêcheurs et le grand public, dans un objectif de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Dotée de ce nouvel outil, la FNPF souhaite aujourd'hui y adosser un Observatoire national de l'état permanent des milieux aquatiques et de leur biodiversité

en valorisant les très nombreuses données acquises par les SAPL mais aussi en y agrégeant les données partenaires. Au-delà de la température et du débit. il conviendra d'identifier les indicateurs utiles pour disposer d'une connaissance globale et en temps réel de nos cours d'eau (pathologies diverses, actions de renaturation entreprises, atteintes recensées...). Le recueil de ces données et leur valorisation dans l'observatoire revêtent un enjeu majeur au carrefour des enjeux de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et de l'ensemble des modèles et politiques touchant l'eau de près ou de loin (biodiversité, économie, loisirs...), notamment en vue de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux.

Cormorans, des éléments scientifiques pour mieux protéger la biodiversité aquatique

Depuis la période 2019-2022, le Conseil d'État a invalidé plusieurs arrêtés départementaux autorisant la régulation des populations de grands cormorans sur les « eaux libres » (cours d'eau et plans d'eau). Ces décisions ont été motivées par le manque de données sur les effets de la prédation de l'oiseau sur les populations de poissons d'espèces protégées ou menacées. L'interruption inattendue des tirs par le ministère de l'Écologie a engendré de vives réactions au sein des structures associatives de pêche de loisir, parmi les pêcheurs et les pisciculteurs.

En effet, les Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) ont exprimé leurs inquiétudes quant aux répercussions sur les stocks de poissons, notamment ceux appartenant aux espèces dites «sensibles» (anguille, saumon, truite...).

«Depuis l'arrêt des tirs, nous avons perdu jusqu'à 80% de la population d'ombre commun¹ sur le secteur de l'Aude à Belvianes»,

a déclaré David Fernandez, président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aude.

La FNPF n'a pas souhaité abdiquer sur ce dossier emblématique pour ses adhérents. Afin de mieux connaître les effets de la prédation des grands cormorans sur les peuplements de poissons en eau douce, elle a donc élaboré un protocole national d'évaluation validé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Direction de l'eau et de la biodiversité. Ce protocole a ensuite été déployé dans quatre départements (Aude, Haute-Loire, Lot-et-Garonne et Vosges) par les fédérations de pêche.

Après une revue de la littérature scientifique pour mieux connaître les travaux des chercheurs sur la prédation par le grand cormoran, les techniciens et ingénieurs des fédérations ont entrepris une série d'inventaires biologiques par pêche électrique. Ces recherches ont permis de fournir des informations précieuses

sur la dynamique des populations piscicoles depuis l'arrêt des tirs, notamment en ce qui concerne les espèces protégées.

Accompagnées par de nombreux bénévoles d'associations locales, les fédérations ont également lancé des opérations de comptage des cormorans.

L'analyse parallèle de leurs contenus stomacaux permet d'en savoir plus sur les espèces de poissons consommées.

Les premiers résultats, présentés au groupe de travail national le 30 avril 2024, montrent que plusieurs espèces de poissons inscrites sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou bénéficiant de mesures de protection, ont bel et bien été consommées par l'oiseau. Une quinzaine d'espèces ont déjà été répertoriées au cours de cette analyse (bouvière, brochet, barbeau fluviatile, spirlin, truite fario...), et parfois même au stade de juvéniles comme chez l'ombre commun.

Une collaboration étroite avec des vétérinaires de l'Association Santé Poissons Sauvages (ASPS) et des Laboratoires départementaux d'analyses (LDA) a été mise en place selon un plan d'échantillonnage précis. La présence de pathogènes pouvant avoir un impact sur certaines espèces de poissons est recherchée



Les résultats de cette étude nationale seront compilés, analysés et synthétisés. Ces nouvelles connaissances fourniront une base solide d'argumentation scientifique pour justifier l'intérêt de nouvelles mesures de gestion du grand cormoran sur nos rivières et nos plans d'eau pour protéger le peuplement piscicole commun en difficulté.

Pour la FNPF, chaque préfet doit pouvoir autoriser des tirs de cormorans dès lors que son impact sur les poissons sensibles est avéré.

Un partenariat entre la Gendarmerie nationale et la FNPF pour la biodiversité

Dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de raréfaction de la ressource en eau, la nécessité d'accroître la présence sur le terrain et la surveillance des usages s'imposent. Alors qu'on constate une hausse des infractions environnementales, le réseau de la pêche s'organise pour que les contrôles soient maintenus, voire améliorés au bord des rivières. Dans cet objectif, un partenariat vient d'être conclu avec le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) de la Gendarmerie.

En 2021, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 31400 délits ou contraventions à l'environnement, un nombre en augmentation de 7% depuis 2016. Les atteintes aux animaux et aux ressources naturelles sont les plus constatées (41%), et parmi ces dernières, les infractions aux réglementations chasse et pêche représentent 13%. Successivement, l'ordonnance Warsmann (2012) et la loi pour la reconquête de la biodiversité (2016), ont renforcé le pouvoir de contrôle, au travers de la création du corps des inspecteurs de l'environnement et de l'attribution de pouvoirs spéciaux. Parallèlement, les différentes réformes qui ont conduit à la création de l'Office français de la biodiversité, ont mené à une extension de son champ de compétence et à la diminution du nombre de contrôles au bord de l'eau.

C'est dans ce contexte qu'en août 2022, le ministre de l'Intérieur a annoncé la création de «3000 gendarmes verts» formés aux atteintes à l'environnement.

UNE CONVENTION NATIONALE ENTRE LA FNPF ET LE CESAN

Le 6 mars 2024, la FNPF a signé une convention-cadre de partenariat avec le Commandement pour l'environnement et la santé de la Gendarmerie nationale (CESAN). Ce partenariat se fonde sur les actions communes du CESAN et de la FNPF en matière de protection de la biodiversité aquatique. Il vise à renforcer leur efficacité dans l'exécution des missions qui leur incombent respectivement dans ce domaine.

À cette convention nationale, est adossé un modèle de convention à décliner au niveau départemental. L'ensemble formalise un partenariat technique et opérationnel permettant le partage d'informations, d'outils, d'expertise, de sensibilisation et d'appui à la garderie. Des actions très concrètes sont d'ores et déjà en cours : mise à disposition de l'outil de contrôle des cartes de pêche «Vigipêche» et d'une

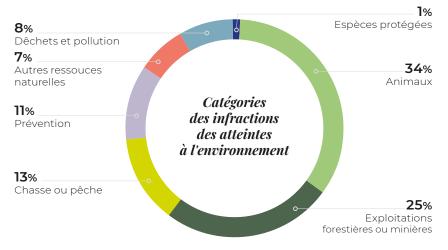


fiche décrivant la procédure à suivre pour figer une scène de pollution à destination des gardes-pêche.

Ces conventions vont permettre d'appuyer les 4000 gardes-pêche et agents de développement commissionnés par les Structures associatives de pêche de loisir et d'opérer des synergies avec les 4000 gendarmes en charge des questions de sécurité environnementale et sanitaire,

présents sur l'ensemble du territoire, dans toutes les brigades de gendarmerie. Les implications opérationnelles sont donc considérables, et sans nul doute de nature à conforter l'action des inspecteurs de l'environnement (au nombre de 1700) en matière de surveillance des cours d'eau.

Des conventions-filles sont d'ores et déjà signées ou en cours de signature, ce qui illustre la pertinence et l'intérêt partagé de ce rapprochement au service de la protection des écosystèmes aquatiques.



Source : SSMSI, base des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie, données extraites en janvier 2022.

Assises Nationales du Loisir Pêche 2023 : *un événement pour façonner la pêche de demain !*



Les 22 et 23 novembre 2023, la Fédération Nationale de la Pêche en France a organisé la seconde édition des Assises Nationales du Loisir Pêche à Paris, rassemblant près de 300 participants (structures associatives de pêche, partenaires institutionnels, économiques et associatifs). Abordant 3 grands thèmes en interaction avec l'assistance, les intervenants ont témoigné de leurs expériences et exposé leurs stratégies de développement, soulignant la diversité de leurs initiatives.

THÈME 1

OFFRIR DES TERRITOIRES DE PÊCHE ATTRACTIFS ET ACCESSIBLES

La pêche représente un atout indéniable pour dynamiser le développement économique et touristique des territoires. En étroite concertation avec des partenaires institutionnels, socioéconomiques publics et privés, du tourisme, gestionnaires ou aménageurs de cours d'eau, ce loisir s'accorde parfaitement aux politiques locales de toutes échelles. En structurant des offres adaptées aux attentes des pêcheurs et du public, en veillant à concilier usages et partage des espaces, l'accès aux sites de pêche est facilité. Grâce aux multiples retombées qu'elle génère, la pêche conforte sa légitimité dans l'ingénierie territoriale, les stratégies de destinations touristiques, s'inscrivant comme levier d'aménagement, de valorisation et d'attractivité des territoires.

THÈME 2

RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSMISSION

L'avenir de la pêche associative repose sur sa capacité à la faire connaître, encourager son apprentissage, susciter auprès du plus grand nombre l'envie de la pratiquer mais aussi de la transmettre aux futures générations. Cela implique un réseau en constante évolution, s'adaptant et s'organisant pour toucher tous les publics. Ainsi, plusieurs voies pour démultiplier les offres sont empruntées : miser sur la mobilisation de bénévoles et moniteursguides de pêche pour optimiser le fonctionnement des réseaux départementaux d'animation; offrir de nouvelles perspectives aux publics adultes grâce à des rendez-vous personnalisés; proposer à un nombre croissant de jeunes pêcheurs et pêcheuses des espaces de confrontation pour qu'ils puissent se mesurer les uns aux autres dans l'objectif d'atteindre le titre de Champion(ne) de France.

THÈME 3

DÉPLOYER UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE NOVATRICE

La résonance et la grande agilité offertes par les supports numériques ont décuplé les capacités de réactivité des structures associatives. Ces outils sont un formidable ressort pour la promotion du loisir. Les nouvelles opportunités digitales sont mises à profit par la diffusion de supports dynamiques, outils ludiques ou pratiques, au service des pêcheurs ou de la police de la pêche. Ces canaux de communication sont amplifiés par leurs multiples formats : sites Web, réseaux sociaux, vidéos publiées sur Internet, mais aussi via les influenceurs et leurs communautés. En déployant largement les outils de communication, les contacts avec les pêcheurs et les publics ciblés sont diversifiés et maximisés.

Ces Assises, riches de la qualité des débats, se sont révélées aussi passionnantes que conviviales, exposant l'expertise et l'extraordinaire potentiel d'adaptation du réseau associatif pour impulser et investir toujours davantage dans le futur de la pêche de loisir en eau douce. À cette fin, la FNPF consacre un financement annuel d'environ 5 millions d'euros aux actions des structures associatives dont 2 millions dédiés exclusivement au développement du loisir (création et accessibilité des parcours halieutiques, aménagements de structures d'animation, garderie, acquisition de matériel d'initiation à la pêche et de sensibilisation à l'environnement...).

L'ensemble des interventions ainsi qu'une retranscription des exposés et débats sont disponibles sur bibliopeche.fr.

Flashez ce QR code pour y accéder.





6 Septembre

Mise en ligne du nouveau site *cartedepeche.*



5 Octobre

Première version du système d'information SI Pêche



23 Juin

Congrès FNPF en présence de Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie



15 Septembre

Visite du député Pierre Cazeneuve à Yerres (77) en présence de la FNPF



4 Avril

Échanges entre la FNPF et le groupe Chasse & Pêche du Sénat



9 Mars

Ouverture de la pêche en l^{ère} catégorie



27 Avril

Ouverture de la pêche du brochet



6 Mars

Signature de la convention nationale entre la FNPF et le CESAN



Mai / Juin

Campagne de communication nationale Pêche de loisir sur les médias digitaux





30 Mai

Rencontre avec Hervé Berville, nouveau secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité



12 Octobre

Rencontre avec Sarah El Haïry, nouvelle secrétaire d'État chargée de la Biodiversité



ACTE 3: CONNAITRE ET AGIR

14 Novembre

Lancement de la campagne engagée «Sauvons nos Rivières - Acte 3»



22 et 23 Novembre Assises nationales du loisir pêche

23 Novembre

Audition FNPF à l'Assemblée nationale sur le changement climatique



2 Février

La FNPF, partenaire de la Journée mondiale des zones humides



17 Janvier

Discussions avec le groupe d'études Chasse & Pêche de l'Assemblée nationale _/<u>/</u>_//<u>(</u>



Fête de la Pêche sur l'ensemble du territoire



LES FAITS marquants



Environnement

UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

« D'un côté, un projet inique, qui fait quasiment l'unanimité des acteurs du territoire contre lui, sur un bassin déjà très lourdement aménagé. De l'autre, sur un périmètre géographique certes différent, un choix politique qui aurait pu être tout autre en faveur de la continuité écologique. Ces deux expériences, l'une en cours de réalisation, l'autre encore en projet, à l'heure où nous bouclons cette revue, illustrent à quel point l'État peut être incohérent dans ses priorités et se comporter de façon surréaliste, dans le Rhône, ou sérieuse, dans les Pyrénées.

Mais à chaque fois, il s'agit d'être vigilant pour les défenseurs de l'environnement que nous sommes. Le projet Rhonergia a été révélé dans un cadre plus large, celui du renouvellement de la concession de la Compagnie nationale du Rhône : il aurait pu échapper à notre sagacité.

À Pau, les pêcheurs, professionnels et de loisir, ont imposé une clause, dans la convention de partenariat avec l'Institution Adour, stipulant que les aménagements réalisés ne seraient jamais destinés à produire de l'hydroélectricité. C'était la condition de leur investissement dans le projet.

Cette vigilance, implication et mobilisation de tous les instants n'est pas toujours récompensée : dans nos combats pour l'environnement, confrontés à des projets d'intérêt particulier, nous ne pouvons pas gagner à tous les coups, malheureusement pour l'intérêt général.

Nous resterons attentifs et vigilants, sur l'Adour et sur le Rhône. Comme sur tous les autres bassins du territoire français, pour défendre la préservation des axes migratoires et la biodiversité, le bon état écologique des eaux qui prennent sens par la continuité écologique, notamment quand l'État la met entre parenthèses pour impulser des projets hydroélectriques démesurés, sans justification économique et énergétique réelle. »



Jean-Paul Doron

1er vice-président de la FNPF

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Rhonergia: un projet hydroélectrique incompréhensible

« Un gros barrage, des investissements colossaux, une production électrique négligeable, sur un site remarquable en termes de biodiversité » : voici résumé le projet Rhonergia pour Christian Brély, président de l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins Rhône-Méditerranée & Corse (UFBRMC).

Il n'est pas le seul à faire ce constat : de nombreuses collectivités locales s'interrogent sur les conséquences du projet, notamment au niveau de la production d'eau potable, les fédérations de pêche s'alarment de la destruction de la continuité écologique et des habitats aquatiques sur les derniers tronçons naturels du fleuve Rhône ; la communauté scientifique souligne la nature et l'importance des enjeux menacés par la réalisation et l'exploitation de cet ouvrage ; des syndicats appellent à la modernisation des barrages existants avant toute construction nouvelle... Associations locales, syndicats, habitants, agriculteurs... s'opposent au projet. En l'état, il fait quasiment l'unanimité contre lui.

DERNIERS KILOMÈTRES DE NATURALITÉ

De quoi parle-ton? Sur un fleuve de plus de 500 kilomètres, qui a subi déjà de nombreux aménagements pour l'hydro-électricité et la navigation, l'État a mis en consultation fin 2023 (jusqu'à février 2024) la construction d'un barrage hydroélectrique par la Compagnie nationale du Rhône.

Où ? Sur les derniers kilomètres où le fleuve conserve encore une relative naturalité, en amont de sa confluence avec la rivière Ain, sur la commune de Saint-Romainde-Jalionas (Isère). Ce secteur possède une richesse et une fonctionnalité écologiques remarquables et abrite notamment des espèces piscicoles spécifiques des eaux courantes que les programmes de restauration du fleuve cherchent à préserver.

Pourquoi ? Produire 140 GWh d'électricité, soit moins de 1% de ce qui est produit actuellement sur le fleuve ou

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Gave de Pau: une réussite exemplaire pour les milieux aquatiques

0,2% de la production hydroélectrique française. L'équivalent de la consommation annuelle de 30 à 40000 habitants, chauffage compris, ou de 0,03% de la production électrique nationale, pour un investissement évalué à 330 millions d'euros dans un budget qui n'est que prévisionnel.

Comment ? Au fil de l'eau. C'est-à-dire que la production ne reposera pas sur un réservoir permettant de turbiner selon les besoins, en cas de pics de consommation, mais sur des turbines fonctionnant en permanence. Pas moyen de moduler la production, alors que la sobriété et l'efficacité énergétique sont sur toutes les lèvres

DÉRAISONNABLE ET PRÉCIPITÉ

C'est un projet incompréhensible pour de nombreux acteurs. On va détruire « un unique vestige de biodiversité, rescapé de deux siècles d'entrave et de corsetage du lit du Rhône », regrette la Fédération de pêche du Rhône, pour qui le projet « paraît franchir les limites du raisonnable ». L'UFBRMC regrette également que la concertation « ait été précipitée par rapport au calendrier originel et qu'elle ait été limitée dans son étendue géographique », ce qui a empêché que «l'ensemble des enjeux soient exprimés sur un projet pourtant de grande ampleur ». Un projet déjà retoqué dans les années 1990 pour sa faible production et ses impacts écologiques majeurs...

La continuité écologique a été la priorité des acteurs réunis autour de l'Institution Adour, ce qui réjouit les pêcheurs du gave de Pau. Cet axe majeur du bassin de l'Adour, tout près de la capitale du Béarn et à deux pas des Pyrénées, bénéficie de travaux importants sur des seuils anciens pour favoriser la circulation des poissons migrateurs.

Créée en 1978 par les quatre départements du bassin de l'Adour (Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques), l'Institution Adour est devenue une véritable instance de dialoque entre tous les acteurs et usagers de l'eau et des milieux aquatiques. Dans les années 1980, l'établissement public a réalisé plusieurs seuils sur le gave de Pau, destinés à stabiliser le lit de la rivière, malmené par des décennies d'extraction de granulats. Comme les ouvrages relevant d'autres propriétaires (centrales hydroélectriques, par exemple), ces seuils – qui, eux, n'ont pas d'autre usage que cette stabilisation du lit - constituaient cependant un obstacle à la circulation des poissons migrateurs (saumon, anguille, alose...), mais aussi sédentaires, ce qui nuisait fortement à la pérennité des espèces. Des passes à poissons et à embarcations avaient bien été installées, mais se révélaient, avec le temps, moins fonctionnelles.

Depuis 2021, huit seuils font l'objet d'une action de restauration de la continuité écologique. Si certains avaient éveillé l'intérêt pour une production hydroélectrique et celui de collectivités locales désireuses des retombées financières des installations d'énergie, l'Institution Adour a su résister aux pressions.

Elles furent nombreuses... De leur côté, les pêcheurs de loisir et professionnels ont appuyé ce choix politique en s'investissant dans le projet, à travers le programme Nature 2050 porté par la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts).

« Il n'est pas anodin que les quatre fédérations de pêche de loisir et les deux organisations pour la pêche professionnelle du bassin, qui ont par ailleurs des échanges parfois virulents sur la mise en place de moratoires sur certaines espèces, par exemple, aient fait le choix de contribuer financièrement au projet, apprécie Paul Carrère, président de l'Institution. C'est important : professionnels et amateurs soutiennent sans ambiguité la continuité écologique et l'établissement public qui la met en œuvre. »

À date, cinq seuils ont déjà été aménagés avec succès, permettant aux poissons d'atteindre l'amont avec des eaux plus fraîches et oxygénées, enjeu majeur de résistance aux changements climatiques. Les trois autres seuils suivront d'ici fin 2025.

ll faut sauver le saumon et l'anguille

Saumon atlantique, anguille européenne, truite de mer, esturgeon, grande alose, alose feinte, alose méditerranéenne, lamproie fluviatile, lamproie marine: 8 espèces sur 9 de poissons migrateurs présents dans l'Hexagone ont un statut défavorable de conservation suivant la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

DES CAUSES DE RÉGRESSION MULTIPLES QUI SE CUMULENT

Ce sont globalement les mêmes pour tous les poissons migrateurs et leur effet relatif reste difficile à déterminer et généraliser : les changements climatiques, la dégradation de la qualité des eaux, l'exploitation par la pêche, la présence d'obstacles à leur migration (seuils à la montée, turbines hydroélectriques à la dévalaison)...

Leur effet synergique compromet néanmoins la pérennité d'espèces emblématiques et patrimoniales au premier rang desquelles figurent le saumon et l'anguille.

En particulier, les changements climatiques en mer (augmentation de la température de l'eau, déclin du zooplancton, diminution de l'entrée d'eaux arctiques) impactent la croissance des saumons et leur fécondité. Cela affecte

leur capacité à franchir les obstacles à la continuité écologique des cours d'eau à l'âge adulte et leur résistance aux nombreuses pressions qu'ils subissent lors de leurs allers-retours de plusieurs milliers de kilomètres, entre les sites de reproduction en France et de maturation dans l'Atlantique nord.

S'y ajoutent notamment les pollutions, le braconnage, les obstacles à la libre circulation tant à la montée vers les zones de frayères de qualité du saumon ou les secteurs de croissance de l'anguille, qu'à la descente des smolts (saumons juvéniles) ou des anguilles argentées (adultes futurs reproducteurs repartant vers la mer), mortellement pris au piège des turbines hydroélectriques. Autant de facteurs sur lesquels les efforts doivent être redoublés pour préserver des espèces rendues vulnérables par les changements globaux.

LE SAUMON DE L'ALLIER : UNE SOUCHE UNIQUE AU MONDE

La situation du saumon, mondialement mauvaise, est extrêmement critique sur le bassin de la Loire, alors que la pêche y est interdite depuis 1994. « Nous sommes en train de perdre une souche unique, génétiquement différente de celle observée au Pays basque ou en Bretagne et adaptée aux milliers de kilomètres qui séparent les zones de reproduction de l'océan, alerte Aurore Baisez, directrice de l'association Loire Grands Migrateurs (Logrami). Depuis le début du XX° siècle, son territoire a été amputé de 75 % avec la construction de barrages. Aujourd'hui, on compte à peine une centaine de géniteurs sur les seules frayères accessibles dans l'Allier. Retardés voire bloqués par les ouvrages lors de leur remontée, quand ce n'est pas par le manque d'eau, ils s'épuisent et meurent avant d'avoir pu se reproduire. Il fait 4°C de plus que les moyennes enregistrées depuis dix ans dans la rivière, or, un saumon vit dans de l'eau fraîche... Rien n'est fait, hélas, pour arrêter l'hécatombe ».

LES EFFECTIFS DE SAUMON EN CHUTE LIBRE...

Sur le bassin de l'Adour, le bilan des comptages de géniteurs de retour dans les gaves en 2023 est catastrophique : les effectifs minimums des bilans précédents sont largement «battus» sur tous les cours d'eau. « Sans préjuger de l'évolution des survies marines dans les prochains mois, les indicateurs collectés en eau douce semblent malheureusement négatifs en vue de la future remontée de géniteurs en 2024 : ce serait la 2º année consécutive », constate amèrement Guillaume Barranco, directeur de Migradour¹.



Ces deux dernières années sont aussi extrêmement inquiétantes sur le bassin de la Loire (lire encadré) et en Bretagne, où les effectifs de géniteurs ont fortement chuté. « Alors que la moyenne sur la période 2008/2021 était de près de 2000 saumons sur les trois stations de comptage où l'on dispose de données, ils n'atteignent pas le millier en 2022/2023, explique Jean-Yves Moëlo, président de Bretagne Grands Migrateurs. Et la production de jeunes saumons en 2023 est la valeur la plus faible observée depuis le début du suivi en 1996. »



VEUT-ON ENCORE SAUVEGARDER L'ANGUILLE ?

L'anguille européenne, classée en danger critique d'extinction dans le monde, souffre d'une exploitation à chacun de ses stades de développement (civelle, anguille jaune et anguille argentée) qui a contribué à l'effondrement de ses populations depuis les années 1980.

Si un plan d'actions existe en France depuis 2010, il n'a pas été en mesure de réduire suffisamment les causes de mortalité de l'espèce pour permettre l'augmentation globale attendue des effectifs d'anquilles.

Un Comité national, qui s'est réuni pour la dernière fois en 2018, avait évalué à 18% l'atteinte des objectifs en matière de continuité écologique...

« Il est encore possible de sauver l'anguille, à condition d'édicter des mesures réglementaires ambitieuses et d'adopter des mesures financières pour accompagner les activités impactées », écrivait au mois de mars 2024 Claude Roustan à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie. «Cela implique également un suivi dynamique plus transparent de l'espèce, avait-il ajouté. Cela permettrait, entre parties prenantes, d'évoquer le bilan des actions entreprises, la situation plus précise de l'espèce par bassins et les autres mesures à envisager pour répondre aux objectifs européens.»

Parmi les mesures figure en bonne place un moratoire général applicable à toutes les formes de pêche :

professionnelle ou de loisir, aux lignes ou aux engins et filets et à tous les stades de développement du poisson. Toutes les formes de pêche, pas seulement la pêche de loisir, contrairement à la doctrine du gouvernement français depuis quinze ans, n'interdisant que la pêche de loisir.

En mars 2024, au vu de la situation de l'espèce, l'Union européenne interdisait en effet la pêche de loisir de l'anguille à tous ses stades de développement sur la zone méditerranéenne.

Ces restrictions sur la pêche de loisir interrogent quand, dans le même temps, les dates de pêche professionnelle de la civelle sont modifiées en cours de saison pour optimiser l'exploitation et réguler un marché saturé. Les quotas de pêche de la civelle, eux, sont reconduits chaque année à des valeurs similaires voire supérieures. « Outre un moratoire toutes pêches à tous les stades de vie de l'anguille, il est nécessaire que tous les usages réduisent les mortalités au moins à hauteur de l'ambition du plan national. », précise le président de la FNPF.

Les exemples du saumon et de l'anguille, dont les populations sont à la limite de ce qu'ils peuvent supporter, doivent conduire à une politique bien plus ambitieuse et réactive pour les protéger et les restaurer. Il en va de la survie de deux espèces emblématiques de la biodiversité en France et par extension des autres espèces de poissons migrateurs dans un avenir très proche. Agissons!

L'ANGUILLE: UN CYCLE UNIQUE BIEN MALMENÉ

À l'inverse du saumon, l'anguille grandit en rivière et se reproduit en mer. Ce sont donc des civelles nées en mer des Sargasses, entre Açores et Bahamas, qui arrivent sur nos côtes après plusieurs milliers de kilomètres de traversée océanique. Là, au stade «civelle», elles sont extrêmement convoitées par les pêcheurs professionnels, notamment pour fournir les marchés espagnol et portugais, très demandeurs de ces alevins. Les braconniers, eux n'hésitent pas à fournir les marchés asiatiques en toute illégalité. Si elles survivent à cette exploitation, elles grandissent dans un estuaire ou remontent les cours d'eau, les marais, les plans d'eau, parfois très en amont. Après une période de croissance en eau douce, pouvant aller jusqu'à vingt ans pour les femelles, devenues anguilles argentées, elles entament leur migration vers leur zone de fraie, les Sargasses, où elles atteignent leur maturité sexuelle, se reproduisent à plusieurs centaines de mètres de profondeur et meurent selon toute vraisemblance.

Retour immédiat du saumon grâce à l'effacement d'un barrage pyrénéen

Le rétablissement de la continuité écologique sur la Nivelle s'est traduit par le retour immédiat du saumon sur des frayères auxquelles il n'avait plus accès depuis des siècles.



La Nivelle est un petit fleuve côtier du Pays basque, prenant ses sources en Espagne et se jetant dans le golfe de Gascogne à Saint-Jean-de-Luz. Elle accueille des espèces piscicoles emblématiques (saumon atlantique, alose, truite de mer, truite fario), et divers autres animaux aquatiques à haute valeur patrimoniale (écrevisse à pattes blanches, mulette perlière et desman des Pyrénées...).

À 40 km de l'embouchure, le seuil de l'ancienne pisciculture Darguy, haut de 5 mètres, constituait un obstacle totalement infranchissable pour les poissons. L'accès aux zones de frayère les plus fonctionnelles du bassin, situées plus en amont, leur était donc impossible ; sans parler du réchauffement de l'eau causé par la retenue en été – près de 2°C supplémentaires mesurés à l'aval en 2020 – potentiellement funeste pour des espèces telles que la truite fario, et accentuées par le dérèglement climatique. Pour ces raisons notamment, le barrage était identifié comme très problématique par divers classements réglementaires et documents de gestion.

UNE ACQUISITION MULTI-PARTENARIALE AUX RÉSULTATS IMMÉDIATS

Le seuil et l'ancienne pisciculture sont acquis en 2022 par la Fondation des pêcheurs, avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Atlantiques (64) et de l'Association agréée pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique Nivelle-Côte basque. Le barrage est effacé à l'automne 2023, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche 64. Le programme européen Open Rivers finance les études préalables et une partie de travaux.

Les effets positifs sont constatés immédiatement. À l'aval, là où ne restait plus sous l'eau que la roche mère, le matelas alluvial se reconstitue, les frayères avec. En amont, côté espagnol, des saumons sont observés en train de se reproduire dès décembre 2023.

Bien sûr le rétablissement de la continuité ne peut garantir à lui seul la survie des espèces menacées de nos rivières. L'avenir des salmonidés, par exemple, est aussi conditionné par l'évolution des pêcheries maritimes, par la réduction des pollutions agricoles, domestiques ou industrielles de l'eau, ou encore par la lutte contre le dérèglement climatique, lequel contribue à la réduction

de la disponibilité alimentaire à des moments clefs du cycle de vie des poissons, et à une augmentation des températures de l'eau dont il découle une dégradation de sa qualité.

Malgré tout, l'effacement du seuil Darguy montre que le rétablissement de la continuité peut produire rapidement une amélioration des conditions de vie et de reproduction pour la famille des salmonidés.

L'INRAE, le gouvernement de Navarre, Migradour, l'AAPPMA et la Fédération de pêche 64 travaillent de concert à suivre les effets du projet sur les communautés de poissons, notamment migrateurs. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, via sa cellule d'Assistance technique Zones Humides, étudiera quant à lui la végétalisation des berges et annexes hydrauliques après restauration complète du site (démantèlement des installations piscicoles et désartificialisation des berges).

Les bénéfices de cette opération, au profit d'une biodiversité sur laquelle les activités humaines font peser un poids sans cesse croissant, ne peuvent être méprisés. Tout ce qui peut aider à desserrer l'étau qui se referme sur la vie sauvage mérite d'être entrepris. La Fondation des pêcheurs, créée par la Fédération Nationale de la Pêche et de la protection du milieu aquatique, y œuvre sans relâche, portant l'espoir de territoires d'eau préservés, dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes.





Sécheresse: *«tout est lié»*



Tels sont les mots qui ponctuaient la lettre ouverte au préfet envoyée en avril 2023 par Sébastien Delmas, président de la Fédération de pêche des Pyrénées-Orientales. Un an après, où en est-on ?

Tous les usages de l'eau sont liés. Du débit des cours d'eau dépend la bonne épuration des eaux usées, rejetées in fine dans la mer, dont la qualité de l'eau détermine l'obtention ou non du pavillon bleu par les stations balnéaires. De la qualité des eaux des rivières et de leur débit dépendent ceux des nappes phréatiques où sont puisées des eaux destinées à la consommation humaine. De la présence d'une ripisylve, forêt alluviale humide, dépend le maintien des berges lors des crues, protectrices contre les inondations, etc. Le président de la Fédération de pêche des Pyrénées-Orientales demandait l'an dernier aux autorités d'organiser le partage de la ressource et concluait «non, assécher les rivières n'est pas une solution», tout en affirmant que les 11000 pêcheurs du territoire seraient du côté de l'intérêt général, comme toujours.

UNE SITUATION CATASTROPHIQUE

Un an plus tard, la situation du département est catastrophique : une sécheresse extrême sévit depuis plus de six mois¹. 19 stations d'observation des nappes phréatiques sur 26 sont au plus bas. Les cours d'eau sont à un niveau « modérément bas » sur l'ensemble du département, avec des niveaux particulièrement critiques dans le nord sur huit stations d'observation (la Boulzane, le Bolès, l'Agly, le Verdouble). L'état de crise a été prolongé jusqu'au printemps afin de préserver les usages prioritaires (source : info-secheresse.fr). Quels sont-ils ? C'est évidemment l'eau



potable qui a la priorité.

« Cela fait deux ans que l'on est en situation de déficit hydrique de 60 à 70 %, explique le président. Nous sommes inquiets de l'effet de cumul. Depuis dix ans, nous, habitants et acteurs économiques du département, vivons le partage de l'eau en fonction de sécheresses temporaires, avec les milieux aquatiques comme variables d'ajustement. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, car il n'y a plus d'eau. Tout le monde veut sa part de gâteau, mais il n'en reste qu'une...

UN CAS D'ÉTUDE NATIONAL

Nous sommes devenus le laboratoire de la gestion de l'eau pour tout le territoire national.

Comment éviter les pénuries d'eau potable, la perte d'exploitations agricoles et conserver notre attractivité touristique? Les enjeux financiers dépassent la protection des milieux aquatiques, hélas, alors nous prouvons à l'échelon local que nos pêcheurs jouent leur rôle, en participant aux instances de l'eau et en faisant leur part. Nous avons réalisé plus de 30 pêches de sauvegarde en 2023. Cela représente trois tonnes de poissons sauvés des assecs, soit des moyens financiers et humains considérables. Avant, ces poissons pouvaient attendre le retour des débits dans de petites poches d'eau. Maintenant, il faut les transporter jusque dans des retenues de barrages. Au total, ces actions représentent près de 8 % de notre budget de fonctionnement annuel... Sans compter le temps passé par les bénévoles et les salariés de la fédération et celui que nous n'avons pas pu consacrer à d'autres actions, même si notre volonté reste intacte sur la continuité écologique ou le développement du

PARLER D'AVENIR

Sébastien Delmas et ses administrateurs ne parlent plus «poissons», mais «intérêt général» avec les autorités et restent très vigilants en 2024 sur le respect des débits minimum biologiques et des restrictions,

avec en ligne de mire le monde agricole, premier consommateur d'eau du département (80 % des prélèvements).

« Mais il faudra aussi parler de l'avenir, une fois la crise passée et baisser absolument les prélèvements sur la ressource superficielle, en modernisant les canaux d'irrigation, dont les rendements hydrauliques sont nuls : le canal de Perpignan date du XV^e siècle ! Tout le monde en est conscient, cela demande des investissements dont, j'espère, cette crise aura prouvé la nécessité», conclut l'élu de la pêche qui se déclare volontaire pour mettre en place à son niveau l'observatoire permanent des milieux aquatiques que la FNPF souhaite créer, avec « une priorité sur le paramètre du futur : la thermie. Nous sommes en train de recruter pour cela. Le réseau se voudra également innovant : l'épisode de sécheresse en cours nous rappelle que la collecte d'information en temps réel est fondamentale pour éclairer les prises de décision autour du partage des eaux. »

¹La sécheresse extrême signifie que l'écart entre la hauteur moyenne des précipitations et celle constatée est le plus important (-4 sur l'échelle de Palmer). L'indice prend en compte également la manière dont l'eau est absorbée.

De nouvelles stratégies de gestion halieutique pour une biodiversité aquatique riche

Depuis plusieurs décennies, les Structures associatives de pêche de loisir ont cherché à équilibrer la pression halieutique sur les stocks de poissons pour assurer des populations piscicoles autonomes durables. La surveillance constante de l'état des populations (inventaires biologiques, comptage des poissons migrateurs, recensement des frayères...) et la détection des causes de leur dégradation sont au cœur de cette démarche. Divers ajustements peuvent alors être mis en place comme la définition de dates d'ouverture de la pêche, celle des tailles et des lieux de capture voire des quotas.

Une des règles fondamentales, inscrites dans la loi, guide cette gestion : ne pêcher que les individus s'étant reproduits au moins une fois. Cette première obligation nécessite de déterminer la taille à laquelle la première reproduction a lieu, sujet de nombreuses études qui doivent souvent être réalisées localement car toutes les populations de la même espèce n'ont pas une croissance similaire en fonction des territoires. D'autres règles biologiques peuvent également servir la gestion : par exemple, les poissons les plus gros et les plus âgés produisent davantage de gamètes contribuant ainsi plus fortement au renouvellement des générations. Une pêche excessive des gros spécimens d'une espèce peut donc parfois déséquilibrer des stocks, suggérant ainsi la possibilité d'une nouvelle règle de gestion des tailles à respecter.



DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES SUR LA « FENÊTRE DE CAPTURE »

Depuis 2017, des travaux sont menés pour définir des «fenêtres de capture». Ces dernières établissent une taille minimale pour garantir d'une part que les poissons se soient reproduits une première fois et une taille maximale pour éviter d'autre part une pêche déséquilibrée vers les plus gros individus. Plusieurs fédérations départementales ont réalisé des études pour déterminer ces tailles et les ont appliquées dans le cadre d'expérimentations. Ces essais visent à observer les effets sur les populations de poissons (brochets, sandres, truites...) en termes de préservation de l'espèce, et à estimer leur impact sur l'activité halieutique.

Les résultats de l'application des fenêtres de captures sur le brochet en Adour-Garonne, par exemple, montrent des effets encourageants sur la conservation des populations et également sur la taille et le nombre des captures. Les effets positifs des fenêtres de captures doivent toutefois être confirmés par des analyses prenant en compte un nombre d'années plus important, des milieux divers (plans d'eau – eaux courantes) et les espèces concernées par ce type de gestion, car les résultats montrent parfois des

réponses différentes en fonction du contexte.

Les phénomènes biologiques réagissent à de nombreux facteurs, il est donc essentiel de cumuler les retours d'expériences pour distinguer l'effet des différentes mesures de gestion (mise en place de fenêtres de capture, décalage des dates d'ouverture, création de réserves de pêche...).

Une réflexion est en cours à l'échelle nationale afin d'évaluer l'intérêt d'une généralisation de ces fenêtres de capture sur le territoire selon un protocole standardisé.

Une synthèse des expérimentations permettra d'affiner ces stratégies et de garantir une gestion halieutique encore plus efficace et durable. La démonstration de cette efficacité est également le prérequis pour que cette règle de gestion puisse être intégrée dans les textes et généralisée. Toutefois, il faut rappeler que la sauvegarde de la biodiversité et des espèces dites «sensibles» repose aussi largement sur la restauration et la protection des habitats. La modification des pratiques de pêche, quand cette dernière n'est pas un facteur déterminant l'évolution des populations piscicoles, ne peut et ne doit pas remplacer les mesures sur les milieux aquatiques....

Inondations dans le Pas-de-Calais : attention aux fausses solutions

Les inondations que les habitants du Pas-de-Calais ont vécues cet hiver ont soulevé des débats sur la gestion de l'eau, suscitant des réactions émotionnelles légitimes et des demandes de travaux d'urgence qui seront pires que le mal pour Pascal Sailliot, président de la Fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques.

En l'espace de quelques semaines, en novembre 2023 et janvier 2024, le Pas-de-Calais a subi des inondations dramatiques liées aux crues de l'Aa, de la Canche ou de la Liane, saturées par une pluviométrie très intense. La commune de Blendecques a fait notamment beaucoup parler d'elle, avec ses berges effondrées et ses digues détruites, ses habitations, sièges d'entreprises et cultures recouvertes d'une eau charriant toutes sortes de pollutions, déchets plastiques, branches, mais aussi encombrants dans l'Aa, retardant l'écoulement et la décrue. Tout le monde réclamait des mesures d'urgence en début 2024 : politiques, agriculteurs et riverains appelaient au curage des rivières qui avait trop tardé d'après certains.

S'ATTAQUER AUX CAUSES, PAS SEULEMENT AUX CONSÉQUENCES

« Ces réponses d'urgence ne s'attaquent pas aux causes, mais aux conséquences, rappelle Pascal Sailliot. Il est inutile de creuser le lit des cours d'eau, car tant que les sédiments ne sont pas retenus sur les parcelles agricoles grâce aux haies, par exemple, ils glisseront vers l'aval. Les techniques agricoles sont devenues tellement exigeantes pour les sols qu'ils n'absorbent plus la pluie, entraînant les ravinements que l'on connaît. Les habitations et les activités économiques sont installées dans les lits majeurs des rivières.

Cette artificialisation empêche la pénétration des eaux de pluie dans le sol,

ce qui rend encore plus vulnérables ces constructions en cas de crue. On a réduit considérablement l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, c'est-à-dire leur capacité à sortir de leur lit. Alors, quand ça arrive, c'est la catastrophe. Mais c'était prévisible!».

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, FACTEUR DE RÉSILIENCE

Le pêcheur ne redoute pas les conséquences sur les espèces piscicoles, qui font preuve pour lui d'une résilience presque à toute épreuve, mais

ces événements peuvent être graves pour le milieu dans son ensemble, avec ses déversements d'hydrocarbures ou de pesticides lessivés dans les cultures ou les hangars agricoles.

« On peut aussi parler des piscicultures inondées qui ont libéré des tonnes de poissons exogènes, comme des truites arc-en-ciel qui se nourriront des alevins de nos truites fario de souche... Ces événements climatiques,



Des berges qui résistent et d'autres pas : la végétalisation versus l'artificialisation face aux crues. Une berge ayant fait l'objet d'une restauration écologique en génie végétal avant / pendant et après les inondations (à Dennebroeucq) et le contre exemple d'une berge artificialisée (à Renty) qui n'a pas tenu le choc suite aux inondations.



accentués par les activités humaines, viennent contrecarrer nos efforts, mais la continuité écologique pour laquelle nous nous battons, est un facteur de résilience pour tous: poissons, espèces aquatiques et habitants, grâce à la libération des cours d'eau. ».

L'élu associatif garde un regard positif, car, au-delà des réactions émotionnelles légitimes à ces drames humains lourds de conséquences, il voit grandir la conscience environnementale, mais aussi la compréhension du fonctionnement des cours d'eau. « La démocratie de l'eau fonctionne. les huit Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de notre département mettent autour de la table l'ensemble des usagers et acteurs de l'eau, qui trouvent des solutions communes pour une gouvernance de la ressource en faveur de l'intérêt général. Je veux croire que cela perdurera, malgré tout. ».

Économie

S'installer au bord d'un lac d'altitude pour pêcher après une belle marche. Bivouaquer sous la voûte étoilée pour profiter du lever de soleil dans un paysage lunaire, accompagné du seul bruit des vaguelettes et de quelques choucas se querellant, lancer son leurre...

Telle est l'expérience que de nombreux pêcheurs font dans les Alpes ou les Pyrénées. Cette activité est un des piliers du tourisme montagnard, mais aussi une tradition.



Pêche en lacs: un atout incontournable pour les territoires de montagne

Plus des deux-tiers des pêcheurs interrogés par le Parc national des Pyrénées il y a quinze ans venaient de départements voisins; cela concernait les trois quarts d'entre eux sur la période estivale. Un tiers bivouaquait, les autres restaient plus de cinq heures en montagne. Leurs séjours duraient en moyenne près de dix jours, sachant que plus de quatre pêcheurs sur dix séjournaient deux à trois semaines, à 61% en hébergements marchands. Ces données sont encore d'actualité, pour Marc Delacoste, responsable du Pôle technique et développement à la Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées: « l'attrait touristique de nos lacs de montagne est réel pour les pêcheurs. Près de la moitié des pêcheurs extérieurs au département interrogés en 2020 ont déclaré pêcher dans les lacs de montagne lors de leur séjour dans le département.

Ces lacs sont un bon conciliateur pour les sorties en famille, où chacun trouve son bonheur : pêche, balade dans des sites sublimes, pique-nique et pourquoi pas nuitée en refuge ! On dispose de lacs en chapelets, toutes les cinq à dix minutes de marche, ce qui permet de pratiquer la pêche en changeant de décor. C'est un tourisme très significatif pour le territoire, mais aussi une tradition, une activité nature très prisée des habitants de nos vallées. ».

PREMIÈRE FÉDÉRATION DE SPORT ET LOISIRS DU DÉPARTEMENT

« Notre structure est la première fédération sportive et de loisirs en nombre d'adhérents dans le département : il y a plus de pêcheurs dans les Hautes-Pyrénées que de rugbymen! Et en plus d'un superbe réseau de cours d'eau à truites, nous leur offrons aussi 190 lacs de montagne. » Une eau limpide, des paysages incroyables, au bout du monde ou sur son toit, « un dépaysement total dans de grands espaces naturels sans aller très loin » : la pêche en lacs de montagne est, pour le responsable technique, une façon de se dépayser dont les habitants et les touristes des Pyrénées auraient du mal à se passer. Elle



peut se pratiquer à des moments où l'activité touristique est moins prégnante, comme en automne ou au printemps, et dans des régions où les traditionnels sports d'hiver sont en perte de vitesse, pour cause de changements climatiques. « Les retombées économiques induites par le tourisme pêche sont très significatives dans ce département comme sur l'ensemble du massif pyrénéen », selon lui. « L'activité profite à l'économie locale », renchérit Gérard Guillaud, président de la Fédération de pêche de Savoie, où 40% des cartes de pêche sont saisonnières, c'est-à-dire touristiques. « Dans les départements de montagne, la saison de pêche commence en juin et court jusqu'en octobre, à un moment où les autres activités touristiques baissent. Le Département et la Région l'ont bien compris et financent avec nous de nombreux parcours de pêche labellisés Pêche de Savoie ».

PLUS DE PÊCHEURS EN ALTITUDE ?

Mais cette pratique demande une gestion halieutique sérieuse. Car pour qu'il y ait des pêcheurs en altitude, il faut qu'il y ait des poissons. Or, ils n'y sont pas présents naturellement, les conditions étant trop difficiles et la position de certains lacs, en têtes de bassins versants, ne permet pas qu'ils se reproduisent. Il y a plusieurs siècles, les bergers ou les moines montaient à dos d'âne ou d'homme des poissons capturés en plaine pour les déverser dans les lacs de montagne afin d'avoir des protéines à manger pendant leurs longues estives ou durant leur vie monacale. Aujourd'hui, les fédérations de pêcheurs, sous le contrôle des autorités, alevinent certains lacs, strictement sélectionnés et d'une façon très précautionneuse. Les espèces, des salmonidés comme la truite fario, le saumon de fontaine, ou des ombles chevaliers, sont choisies pour leur rusticité et leur capacité à s'adapter à ces milieux froids et pauvres en nutriments. « Nous alevinons tous les deux ans. précise Marc Delacoste, c'est-à-dire que nous introduisons des jeunes poissons, des alevins, jamais d'adultes. Ils grandiront dans le lac et produiront des salmonidés rustiques et une meilleure qualité de pêche. Les lacs sont des écosystèmes à préserver, il convient de protéger leur fragile équilibre. Aussi recherchons-nous. avec le Parc national des Pyrénées, un équilibre entre préservation, maintien des usages et développement halieutique. 60 % des pièces d'eau de 0,1 à 1 ha du Parc ne sont pas alevinées, tout comme les 505 laquets de moins de 0,1 ha, eux aussi très favorables aux amphibiens et à la biodiversité en général ».

AIGUILLER LES TOURISTES

« Nous travaillons avec le Parc national de la Vanoise de façon à conserver une densité de truites fario ou d'ombles chevaliers propice à la pêche dans le respect du milieu naturel, précise Gérard Guillaud. Leur population est contrôlée et les empoissonnements sont raisonnés. Certaines zones ne sont pas autorisées à la pêche, d'autres sont piscicoles depuis des siècles. Là, des populations se sont naturalisées et nous surveillons attentivement leur comportement. » Les fédérations de pêche montagnardes mènent ainsi des études hydrobiologiques pour raisonner les alevinages en fonction des capacités d'accueil des lacs tout en garantissant une pratique devenue un attrait touristique de taille. « L'an dernier, nous avons reçu de nombreuses demandes pour pratiquer la pêche après une randonnée en montagne ou au bord de lacs d'altitude », confirme Morgane Turon à l'Office de tourisme Maurienne-Galibier, qui rencontrait dès avril la Fédération départementale de Savoie pour mieux les aiguiller cet été.

DES GRANDS LACS, UNE PÊCHE TRÈS TOURISTIQUE EN MONTAGNE

Sur le lac du Bourget, une étude menée par la Fédération de pêche de Savoie a montré que la pêche, hors cartes et locations de bateaux, rapportait plus de 2 millions d'euros pendant la saison. « Nous avons prouvé, avec le lac de Barouchat, à quel point l'activité pêche peut avoir des impacts économiques, explique le président de la fédération. Il génère à lui seul 10 000 cartes de pêche, plus de 40 000 visiteurs, 250 000 € de chiffre d'affaires et trois emplois créés!» Situé en Maurienne, Barouchat (labellisé Parcours de Pêche «Passion») est un plan d'eau aménagé de sept hectares, géré par la fédération depuis 30 ans. Ce lac à l'eau cristalline, où se reflètent les sommets du Grand-Arc et de la Lauzière, est un réservoir de référence pour les moucheurs et leurristes adeptes de poissons combatifs (truites fario, arc-en-ciel, tiger et aguabonita) et de tailles respectables pendant la saison d'hiver. Il se transforme en un site convivial et familial à partir d'avril, pendant les saisons «Estivale» et «Toutes pêches». Il est devenu une destination pêche incontournable en Savoie.



Recyclage : la filière pêche de loisir s'organise

DÉPOSEZ ICI VOS ARTICLES DE SPORTS NAUTIQUES

Atique
ne font l'objet
çais a choisi
é élargie

Comme tous les articles fabriqués pour la pratique du sport et des loisirs, ceux consacrés à la pêche font l'objet du principe « pollueur-payeur » que l'État français a choisi d'organiser selon la règle de la Responsabilité élargie du producteur (REP) depuis 2022.

Selon la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (Loi AGEC), les metteurs en marché en France (c'est-à-dire les fabricants et les distributeurs) de matériel de pêche doivent contribuer à leur fin de vie, par le biais d'une écocontribution. Elle est calculée en fonction du poids de l'article : de 0,001 €/unité, pour les consommables inférieurs à 5 grammes, à 4,232 €/unité pour les articles dont le poids est supérieur à 20 kg.

UN DEMI-MILLION D'EUROS DE CONTRIBUTIONS

Un éco-organisme agréé par l'État jusqu'en 2027 pour l'ensemble de la filière « Articles de sport et de loisirs » (ASL), Ecologic, met en œuvre la collecte, la réutilisation ou le recyclage et soutient la réparation, grâce aux éco-contributions versées par les metteurs en marché.

Selon Vanessa Montagne, directrice Nouvelles filières d'Ecologic, celles pour la pêche (environ 2000 tonnes d'articles mis sur le marché par une soixantaine d'entreprises) s'élèvent à 500000 €/an. Le nautisme, par exemple, représente 1,5 million € pour 4 à 5000 tonnes d'articles. L'ensemble de la filière, 32 millions € et 150000 tonnes. Le réseau de collecte de la REP

ASL est aujourd'hui constitué de plus de 3000 magasins multisports, déchetteries (qui trient spécifiquement les articles ASL) et entreprises de l'économie sociale et solidaire (type Emmaüs). 7000 tonnes de mis au rebus ont été collectées en 2023. Quand ils ne sont pas réemployés, ces déchets font l'objet d'un tri par matériaux avant ou après broyage en vue de leur recyclage. Un premier bilan de la filière ASL est prévu dans le courant de l'année 2024.

PRIVILÉGIER LES ENTREPRISES QUI ÉCO-CONTRIBUENT

Tous les adhérents du Groupement des industries françaises d'articles de pêche (GIFAP) ont adhéré à Ecologic, selon Stéphane Sence, directeur du Groupement. « Cela signifie que l'ensemble des fabricants et distributeurs français sont en conformité avec la loi. Dans le cas de certains fabricants étrangers qui n'adhèrent pas directement à Ecologic, c'est aux distributeurs-revendeurs français de réaliser eux-mêmes les déclarations et de reverser les éco-contributions à l'éco-organisme. Il arrive que certains fournisseurs, qui vendent en direct ou via des sites marchands low cost depuis l'étranger, n'appliquent pas cette réglementation. Sur une canne à pêche, cela peut représenter 2€, et autant pour une pochette de plombs! Cette distorsion de concurrence est sensible, car la pêche, c'est beaucoup de fabricants étrangers et un marché fragile... » Un problème que Vanessa Montagne prend au sérieux : « nous adressons des lettres recommandées aux fabricants et distributeurs qui ne respectent pas la loi sous peine de poursuites et les distributeurs français ont écrit à leurs fabricants étrangers pour les inciter à adhérer. Avec la loi AGEC, les places de marché, garantes des vendeurs qu'elles regroupent, doivent appliquer l'éco-contribution si leur vendeur est défaillant : les choses vont se mettre en place d'autant plus vite que les consommateurs préféreront les articles et produits en règle. » Ils le sauront grâce à l'Info-tri, un logo sur les étiquettes obligatoire depuis fin avril 2024.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ENVIRONNEMENT

« Dans les stratégies R&D de toutes les entreprises qui conçoivent et développent du matériel de pêche, les futurs process prennent en compte les aspects environnementaux, afin de développer des gammes de produits dont la traçabilité, le réemploi, les matériaux et le gaspillage seront des enjeux prioritaires. Cette loi induit aujourd'hui un nouveau souffle vers le respect de ces règles environnementales, afin de maintenir le loisir pêche au premier rang des loisirs outdoor français! », se réjouit Stéphane Sence.

Jeunes pêcheurs : la Région Auvergne Rhône-Alpes s'engage !



Partageant des objectifs communs autour de diverses thématiques dont la préservation de la biodiversité, l'éducation à l'environnement et la gestion de la pratique de la pêche de loisir, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association régionale de pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) ont signé en 2017 une première convention partenariale, initiée par le président Laurent Wauquiez, soutenant les actions portées par les structures associatives de la pêche en faveur de la protection des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche.





Forte de son succès, cette convention pluriannuelle d'objectifs «Plan pêche et milieux aquatiques» a depuis été reconduite à deux reprises, la Région réaffirmant ainsi son appui autour d'objectifs communs de préservation du milieu aquatique.

En conséquence, pour la période 2023-2025 une enveloppe financière de 3 millions d'euros destinée aux acteurs de la pêche sera investie par la Région, suivant 4 axes d'interventions:

- **Perfectionner** les connaissances liées à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité.
- **Restaurer** les milieux aquatiques et les aménagements halieutiques.
- **Coordonner** la communication du tissu associatif régional.
- **Sensibiliser** et informer le grand public au sujet du patrimoine piscicole, des milieux aquatiques, et du développement de la pêche comme loisir.

Sur cette impulsion, afin d'encourager la pratique de notre activité de pleine nature, le partenariat s'est enrichi d'une démarche bénéficiant aux jeunes pêcheurs de la région, âgés de 15 à 25 ans.

En effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet depuis septembre 2023 à tout titulaire du Pass'Région¹ d'acquérir une carte de pêche annuelle à tarif préférentiel (jusqu'à 30€ de remise) voire gratuitement pour les jeunes pêcheurs de moins de 18 ans.

« Le Plan pêche et milieux aquatiques engage sa 8^e année de réalisations, accompagné de près par Philippe Meunier, vice-président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la pêche. Il est un soutien depuis le 1^{er} jour dans les problématiques associées à nos missions et activités [...]. Ce sont près de 9 millions d'euros qui auront été accordés entre 2017 et 2025, auxquels il faut ajouter 3 millions d'euros octroyés de manière exceptionnelle au titre de projets halieutiques et de développement du loisir pêche ». Alain Lagarde, président de l'ARPARA.

PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : UNE ACTIVITÉ DYNAMIQUE

Depuis 2017 la Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'ARPARA, soutient toute démarche permettant de mieux connaître et d'accompagner la pratique du loisir pêche au sein des douze départements du territoire.

Pour faire suite à une première enquête socio-économique, l'ARPARA a lancé en janvier 2023 un questionnaire auprès des 230 800 pratiquants de la région afin de définir les profils des pêcheurs, leurs pratiques de la pêche, leurs attentes ainsi que le poids économique du loisir pêche en Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi les données recueillies :

- · 31% des pêcheurs ont moins de 25 ans.
- · 80% des pratiquants pêchent à proximité de leur lieu de résidence.
- · 80% indiquent effectuer au moins 10 sorties/an et 45% plus de 30 sorties/an.
- · L'estimation moyenne des dépenses en 2022 est de 985€/an/pêcheur (contre 1 123€ en 2017), réparties entre 455€ de dépenses directes (cartes, matériels de pêche et prestations) et 530€ de dépenses indirectes (déplacements et achats nautisme).

¹ Dispositif facilitant l'accès à la culture et au sport grâce à un crédit d'achat de prestations ou de biens.

LES CHIFFRES clés

MILLIARDS D'EUROS

Poids économique de la pêche en France

A DO A DOO SALARIÉS SOCIONAL PROPERTO DE NEVOLES



606 MMMM 12911513€ D'AIDES À L'EMPLOI versées par la FNPF aux

versées par la FNPF aux fédérations départementales soit 368 postes 1459467 PÊCHEURS

dont

113 163 FEMMES

e1

386 962 Moins de 18 ans

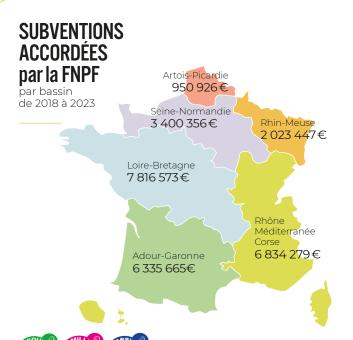
5 030 512 € Alloués par la FNPF

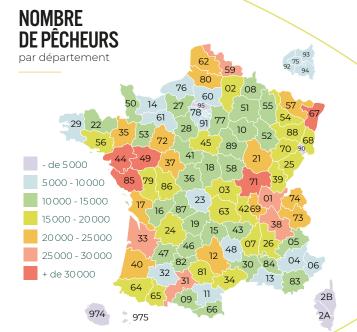
pour développer le loisir pêche et protéger les milieux

2 149 170 € en faveur du

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE 460 ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX

subventionnées par la FNPF pour un total de 2 453 652€





577
Parcours Pêche (labellisés et en cours de labellisation)

585
Hébergements
Pêche

23 Stations Pêche

503
Ateliers
Pêche Nature

3994 Gardespêche



Social

Depuis de longues années,
Pierre-Marie Ferré et JeanMarc Gonzalez président
une Association agréée pour
la pêche et la protection
des milieux aquatiques
(AAPPMA), le premier en
Vendée et le second en
Côte-d'Or. Leur volonté de
transmettre les valeurs de
la pêche et de défendre la
biodiversité aquatique auprès
de tous les publics en font des
figures locales reconnues et
incontournables.



Bénévoles en AAPPMA: véritables ambassadeurs de la pêche et des milieux aquatiques

Janvier 2024, le garde-pêche de la Gaule du Jaunay, une AAPPMA située dans le Pays des Achards, non loin des Sables-d'Olonne, constate une grave pollution sur la rivière Jaunay, en amont du lac du même nom. Une épaisse boue envahit le cours d'eau et une mousse blanche s'étend sur une partie de sa surface. Le lac en aval est un captage d'eau potable, mais aussi une importante frayère pour le sandre et le brochet. L'association fait immédiatement une déclaration de pollution à la Direction départementale des territoires (DDT)... Et rien ne se passe.

Au bout d'un mois, alors que la rivière étouffe, Pierre-Marie Ferré, président de l'AAPPMA, alerte un journaliste de Ouest-France de sa connaissance, qu'il invite à venir constater la pollution.

Le 20 février, le journal titre : « On dirait de la Danette - En Vendée, une rivière souillée sur des centaines de mètres ». Si l'histoire n'est aujourd'hui pas terminée, avec une plainte de la Fédération départementale de la pêche 85 et des arrêtés de mises aux normes de la carrière toute proche responsable de la pollution, sans oublier un habitat souillé et une biodiversité dégradée, Pierre-Marie se félicite : « Heureusement qu'il y a des journalistes dans ces cas-là pour nous appuyer : les autorités n'aiment pas, mais c'est une bonne solution pour faire avancer les choses ».

Jean-Marc Gonzalez initie à la pêche à la mouche lors de la Journée mondiale de la pêche, sur les bords du lac Kir, à Dijon, en juin 2018.

LES AAPPMA SONT AU CENTRE DE MULTIPLES ENJEUX LOCAUX OUI FONT DES BÉNÉVOLES DE VÉRITABLES AMBASSADEURS DE LA PÊCHE ET DES MILIEUX AOUATIOUES AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS.



de l'AAPPMA animent une rencontre avec les élèves du collège des Achards.

SUR LE TERRAIN TOUS LES JOURS

Le président ne ménage pas son énergie sur le terrain : pour comptabiliser les anguilles à la passe du lac, accompagner les élèves des collèges lors de sorties pêche ou leur commenter un diaporama sur le cycle de l'eau en classe, rencontrer les agriculteurs et obtenir les baux de pêche nécessaires à la pratique, sans oublier de participer aux forums des associations organisés par les cinq communes qui possèdent un étang où l'association intervient. « Je suis tous les jours sur le terrain ou presque! Nous gérons neuf étangs ainsi que le lac (115 hectares) et huit kilomètres de cours d'eau où il faut garantir la bonne entente entre les propriétaires des rives et les pêcheurs, grâce aux baux de pêche. En juin, nous organisons deux manches du championnat de France carpe 1^{ère} division: nous serons nombreux sur le pont pendant une semaine! Et puis, il faut faire de la garderie pour vérifier que les pratiquants respectent la réglementation! » Le bénévole ne compte également pas ses heures passées auprès des établissements scolaires, de plus en plus demandeurs d'initiations à la pêche ou d'ateliers sur la biodiversité aquatique.

« J'aimerais aussi qu'on leur parle encore plus de la problématique de l'eau », projette l'élu.

QUAND ON Y A GOÛTÉ, ON Y REVIENT

« En Côte-d'Or, il est difficile de répondre à toutes les demandes des centres gérés. » reconnaît Jean-Marc Gonzalez. président de la Gaule d'Heuilley, une AAPPMA de 250 pêcheurs, née en 1935 sur les bords de Saône. Ce professeur des écoles a créé l'un des premiers Atelier pêche nature (APN) du département, en 1993, qu'il a animé pendant de nombreuses années. Il passe à présent une bonne partie de ses congés auprès des enfants de six à dix ans pour les sensibiliser à la protection de la nature, leur faire découvrir le milieu aquatique et les initier à la pêche, dans le cadre de leurs activités périscolaires. Son espoir : que la moitié devienne des pêcheurs de loisir. « car quand on y a goûté, on y revient!»

Depuis quinze ans, il fait une vingtaine d'interventions chaque année, qui lui demandent une journée de préparation, l'achat des fournitures, la vérification de l'état du terrain, etc.

Son été 2024 s'annonce déjà bien rempli avec au moins une douzaine de dates dans les centres aérés du territoire de la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône. Dans le courant de l'année. ce sont ses mercredis ou ses fins de journées qu'il consacre à cette ambassade de la pêche et des milieux aquatiques, quand il ne s'attache pas à faire passer le message dans sa

classe, dans les nombreuses écoles où il enseigne en tant que remplaçant. « Il m'arrive aussi d'intervenir dans les classes de mes collègues ou de préparer des expositions pour eux. »

LA PÊCHE ET LA FLAMME OLYMPIQUE

Associée à son expérience de pêcheur à la mouche – il a été vice-champion de France en deuxième division et a longtemps encadré des ateliers pour adultes – sa réputation n'est plus à faire. À tel point qu'il a été sollicité par la maire de Pontailler, Marie-Claire Bonnet-Vallet, également viceprésidente du Conseil départemental, pour organiser la journée des associations sous le signe de l'eau et de la vallée de la Saône, où la pêche tiendra une place de choix, à l'occasion de l'accueil de la flamme olympique, début juin. Il est aussi un « véritable bras droit » pour le président de la Fédération de la pêche de Côte-d'Or, Jean-Pierre Sonvico, qui salue « sa connaissance du milieu aquatique autant que ses qualités pédagogiques, mais aussi son implication pour faire comprendre que pêche et protection de la nature sont indissociables ». Sa retraite de l'Éducation Nationale étant toute proche, gageons avec Jean-Marc Gonzalez qu'il aura bientôt davantage de temps à consacrer à sa passion et à la faire rayonner, par exemple avec le développement d'Ateliers pêche nature.

« Mesdames, osez la pêche! »



Plusieurs associations agréées pour la pêche proposent des écoles de pêche spécialement destinées aux femmes. Objectif : leur enseigner les rudiments, au-delà d'une simple initiation, qui leur permettront de sortir pêcher en toute autonomie, entre filles ou pas. Le succès est au rendez-vous.



« Si ça avait été mixte, je n'aurais pas sauté le pas », confie une co-apprenante. « On a toutes commencé la pêche à la mouche en même temps, du coup, il n'y a aucun jugement », apprécie une apprentie pêcheuse briançonnaise. Chacune aime l'absence de compétition, la saine émulation sans pression sur le résultat final. Dans les Hautes-Alpes, une école féminine de pêche a été créée en 2021 par Éric Bellon, président de l'Association des pêcheurs briançonnais, sous l'impulsion de la fédération départementale. « Les pêcheurs représentaient 10 % de la population du département, explique Dewis Davudian, agent de développement, soit 20 % des hommes de plus de quinze ans : difficile de faire plus, mais seulement 2% des femmes. Nous avons pensé

qu'il y avait un public à conquérir et réalisé dès 2021 des outils de promotion avec des images 100 % féminines. Nous avons organisé des animations destinées exclusivement à un public féminin, notamment avec les pêcheurs briançonnais, qui se sont montrés très actifs ».

Les retours ont été si positifs que certaines participantes souhaitaient aller au-delà de la simple initiation, en se formant aux techniques afin d'acquérir de l'autonomie.

UN LOISIR INTERGÉNÉRATIONNEL

Un projet d'école est immédiatement lancé: neuf femmes s'inscrivent dès la première année! Formées par un moniteur-quide de la fédération ou les bénévoles de l'association, elles participent à une dizaine d'ateliers et de sorties par an: montage de mouches, mouche en sèche en torrent, au lac de la Schappe ou en lac d'altitude... Depuis trois ans, 26 femmes, de 26 à 64 ans sont devenues pêcheuses. Certaines sortent entre filles, à l'occasion de voyages à l'étranger, par exemple. Dès lors, l'Association a vu ses cartes de pêche féminines plus que doubler : elles étaient 28 en 2019 et 61 en 2023, avec un renouvellement multiplié par deux d'une année sur l'autre. « On a conquis un nouveau public, se réjouit Dewis Davudian et on l'a fidélisé. Deux pêcheuses ont déménagé, mais continuent de pêcher sur leur nouveau territoire. Il est même arrivé qu'une pêcheuse amène son mari lors d'une animation, qui est reparti conquis! Un futur pêcheur? »

UNE PASSION CONTAGIEUSE

Séduit lui aussi par l'expérience menée dans le Briançonnais, Anthony Bianco, président de l'Association des pêcheurs portais, en Lot-et-Garonne, a lancé une école féminine en 2024. « Des épouses, sœurs, amies, collègues de pêcheurs veulent apprendre, mais les maris, frères, copains ou collègues n'ont pas toujours le temps ni l'envie, alors nous avons monté un atelier depuis février, qui s'est rempli très vite, se réjouit-il. Dès l'ouverture de la truite, on a vu les débutantes pêcher ensemble! Toutes sont ravies, certaines avaient même déjà acheté leur canne à pêche pour les carnassiers à l'occasion de leur première sortie, en mai !» L'idée fait des émules : d'autres associations de pêche pourraient suivre dans le département. Chaque association met son matériel (cannes, leurres, appâts, etc.) au service des apprenties. Les bénévoles, accompagnés d'un moniteur diplômé. leur transmettent leur savoir. et la passion fait le reste. « Mesdames, osez aller à la pêche », semblent-elles toutes murmurer.



La relation au vivant, au cœur de l'éducation à l'environnement

Partout en France, que ce soit en classe ou sur le terrain, le réseau associatif de pêche de loisir met son expertise au service des équipes enseignantes pour sensibiliser les enfants dès la maternelle aux écosystèmes aquatiques ainsi qu'aux enjeux de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ludiques, pédagogiques voire thérapeutiques, ces animations rencontrent un franc succès!

Si les thèmes et séances proposés, en lien avec les programmes pédagogiques de l'Éducation Nationale, se prêtent particulièrement bien aux élèves du collège, les actions menées sont également une formidable opportunité pour les plus jeunes, dès la maternelle et les premiers niveaux du primaire, d'appréhender leur environnement proche et de développer leur relation au vivant.

C'est le cas en région parisienne où des projets sont initiés auprès d'enfants de maternelle et d'élémentaire de Paris et de la petite couronne, notamment par la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois (92) qui a mis en place un projet pédagogique sur la vie aquatique via l'installation d'aquariums dans les classes.

Touchant 394 élèves de la petite section de maternelle jusqu'au niveau CE2, dont une classe d'enfants en situation de handicap, la Maison de la Pêche et de la Nature 92 a réalisé l'installation de 16 aquariums sur l'année scolaire 2022/2023, notamment dans le cadre des « Classes d'eau » développées par l'Office central de la coopération à l'École de Paris.

M^{me} Duranel, professeur des écoles au groupe scolaire Miriam Makeba de Nanterre, et ses élèves de moyenne et grande section, ont ainsi pu bénéficier de cette opportunité : « L'aquarium est un support interdisciplinaire par excellence, il permet d'aborder des éléments liés à l'eau et à la vie aquatique, mais c'est également l'occasion de travailler de multiples domaines d'apprentissage autour de ce thème comme le langage ou encore les arts plastiques ».

L'aquarium offre une opportunité d'apprentissage pratique et ludique, ce qui améliore la compréhension et mémorisation des premiers concepts scientifiques, en particulier avec les publics connaissant plus de difficultés.

« De plus, les élèves se responsabilisent avec la gestion de l'aquarium et des poissons, les enfants développent leur relation au vivant et un sens des responsabilités envers les animaux. » précise M^{me} Duranel. M^{me} Le Bihan, professeur des écoles auprès de petites et grandes sections de maternelle à l'école Léon Maurice Nordmann dans le XIIIe arrondissement de Paris, voit également d'autres vertus dans cet outil : « En plus d'être un support pédagogique multidisciplinaire, l'aquarium a un aspect presque thérapeutique par son contact avec le vivant et l'apaisement qu'il offre aux enfants ».



Les activités proposées autour de celui-ci stimulent et développent les compétences d'observation chez l'enfant, facilitent ses capacités d'attention et de concentration, le tout en le sensibilisant aux milieux aquatiques de son environnement proche puisqu'il s'agit d'espèces de poissons et d'invertébrés présentes dans la Seine. M^{me} Le Bihan remarque d'ailleurs que « Les activités autour de l'aquarium, couplées avec une sortie à la Maison de la Pêche et de la Nature 92 sur les bords de Seine, permettent aux enfants de faire un lien avec leur quotidien et leur environnement. Il y a une proximité au vivant qui rend les apprentissages plus concrets ».

Enfin, les deux professeurs soulignent la facilité de mise en œuvre du projet avec la venue d'un animateur de l'association pour aider à l'installation de l'aquarium avec les enfants, tout en leur expliquant le fonctionnement d'un écosystème aquatique à travers ce microcosme.



Pêche sportive : les équipes de France jeunes au sommet de la gloire mondiale !



Les championnats du monde des jeunes arrivent à grand pas. C'est en Serbie, au cœur de la province de Voïvodine, à Bela Crkva, que se déroulera l'épreuve phare du calendrier international pour les sportifs de la pêche au coup en herbe, les 10 et 11 août 2024.

Inscrites autour des trois catégories d'âge officiel : U15, U20 et U25, ce sont trois équipes de France qui en découdront pour conserver leur lère place mondiale et leur quasi-hégémonie sur la scène internationale. Mais le chemin est exigeant pour revêtir le maillot bleu!

UN DISPOSITIF DE SÉLECTION FÉDÉRAL BIEN RODÉ

En fin de saison, la fédération met à disposition de ses licenciés un dossier de candidature pour postuler en équipe nationale : le jeune espoir présente son palmarès et son classement aux différentes compétitions auxquelles il a participé sur la saison écoulée. Après étude par la commission internationale de la fédération, le dossier est transmis au sélectionneur national qui, le cas échéant, convoque le jeune espoir à un stage de sélection pour estimer ses qualités techniques, sa motivation, son comportement, etc. À l'issue de ce stage, le sélectionneur national dévoile les noms des jeunes pêcheurs retenus pour participer au championnat du monde.



LA VIE EN BLEU : Une expérience Éducative

Indépendamment des exigences du sport international (comportement exemplaire, capacité à vivre en groupe, performances de haut niveau), rejoindre l'équipe nationale, c'est prendre l'engagement de représenter dignement la France et tous les jeunes pêcheurs de l'Hexagone. Au sein de l'équipe de France, les jeunes vivent très concrètement au quotidien les valeurs de fraternité, d'altruisme, d'exigence, de dépassement, de mérite et d'équité.

DES SOUVENIRS INOUBLIABLES

Thibaut, aujourd'hui âgé de 34 ans: « J'étais, depuis tout jeune, passionné par la pêche et mon rêve n'était pas de faire partie de l'équipe de France puis j'ai découvert la compétition et ce fut un déclic jusqu'à ce titre de champion du monde chez les U15 en Italie qui restera un de mes meilleurs souvenirs ».

Nicolas, plusieurs fois titré, se souvient de la présentation de l'équipe de France sur le podium avec les hymnes nationaux qui s'enchainaient: « C'est à cet instant, lorsque nous sommes présentés au public avant l'épreuve, tous en maillot bleu, qu'on a conscience de représenter la France ».

Adrien lui, vient d'être convoqué pour un stage de sélection : « C'est vraiment la compétition qui m'anime, j'aime le dépassement de soi et j'espère de tout cœur convaincre le sélectionneur au cours du stage ».

En 2024, les acteurs du monde de la pêche (FNPF, FFPS, GIFAP) lancent le Junior Fishing Tour, une opération d'envergure nationale qui ambitionne de proposer des espaces de confrontation à de jeunes pêcheuses et pêcheurs - préadolescents et adolescents - pour qu'ils puissent se mesurer les uns aux autres et remporter le titre de Champion(ne) de France. Deux circuits développés autour des pêches au coup et de la pêche aux leurres depuis le bord, seront proposés au travers de manches départementales puis de finales régionales et nationales. Ils seront les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines et catégories d'âges. Ces événements, constitueront une formidable opportunité de valoriser et de médiatiser la pêche de loisir et de compétition en France mais aussi l'engouement des jeunes pour cette pratique.





Association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

108 - 110, rue Saint-Maur 75011 Paris

Tél.: 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr







facebook.com/federationnationalepeche twitter.com/LaFNPF instagram.com/federation_nationale_peche

LA FNPF EN QUELQUES MOTS

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.

Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire, celle de près de 3 500 associations locales de pêche (AAPPMA).

